

# Parc naturel régional Jura vaudois

## Etude sur la pratique du caravanning

Rapport final, 16.05.2023



Auteur·ices du rapport

Julie Barbey Horvath, géographe-urbaniste, [julie.barbeyhorvath@heig-vd.ch](mailto:julie.barbeyhorvath@heig-vd.ch)

Professeur Yves Delacretaz, Dr en mobilité et transports, [yves.delacretaz@heig-vd.ch](mailto:yves.delacretaz@heig-vd.ch)

Noé Goy, ingénieur HES en environnement, [noe.goy@heig-vd.ch](mailto:noe.goy@heig-vd.ch)

## TABLE DES MATIÈRES

1.	GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS.....	6
2.	RÉSUMÉ.....	7
3.	INTRODUCTION ET BUT .....	8
4.	CONTEXTE GÉNÉRAL.....	9
4.1.	CAMPING ET CARAVANING .....	9
4.1.1.	<i>Distinctions .....</i>	9
4.1.2.	<i>Législation.....</i>	9
4.1.3.	<i>Les équipements nécessaires aux véhicules et les campings dans le PJV .....</i>	10
4.1.4.	<i>Les infrastructures de caravanning dans le PJV et sa communication .....</i>	11
4.2.	PARK4NIGHT ET PLATEFORMES INDÉPENDANTES.....	13
4.3.	ROUTES EN FORÊT.....	15
4.4.	DISTRICT FRANC FÉDÉRAL ET BIODIVERSITÉ .....	16
4.5.	NOUVEL EMPLACEMENT .....	16
4.6.	TOURISME ET PDRA.....	17
4.7.	CARTE INTERACTIVE DU PJV ET DES PARCS SUISSES.....	17
5.	VISITES DE TERRAIN.....	19
5.1.	EMPLACEMENTS ET TYPOLOGIES .....	19
5.2.	MÉTHODOLOGIE .....	21
5.3.	ANALYSES ET RÉSULTATS .....	22
5.3.1.	<i>Provenance des caravanistes .....</i>	23
5.3.2.	<i>Résultats principaux .....</i>	25
5.3.3.	<i>Offres et besoins en équipement.....</i>	27
5.3.4.	<i>Statistiques complémentaires .....</i>	30
5.4.	CONSTATS.....	33
6.	ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS.....	34
6.1.	RÉSUMÉ DES ENTRETIENS PAR THÈMES .....	34
6.1.1.	<i>Est-ce que le caravanning est un problème dans le PJV ?.....</i>	34
6.1.2.	<i>Anticipation et réaction face aux étés covid.....</i>	34
6.1.3.	<i>Types de public.....</i>	35
6.1.4.	<i>Équipements et infrastructures .....</i>	35
6.1.5.	<i>Informations, organisation des emplacements .....</i>	36
6.1.6.	<i>Gestion et uniformisation à l'échelle du PJV.....</i>	38
6.1.7.	<i>Règlementations et marge de manœuvre des communes.....</i>	38
6.1.8.	<i>Liens et conséquence sur les acteur·ices externes .....</i>	39
6.1.9.	<i>Coûts de la nuitée et taxe de séjour .....</i>	41
6.1.10.	<i>Contrôle et sanctions.....</i>	42
6.1.11.	<i>Protection de la nature .....</i>	42
6.2.	DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE DU CARAVANING DANS LE PARC JURA VAUDOIS.....	43
7.	ATELIER DU 19 JANVIER 2023 À GIMEL.....	44

7.1.	DISCUSSION DU SCÉNARIO 1 « RÉGULER LA PRATIQUE DU CARAVANING DANS LE PARC JURA VAUDOIS » .....	45
7.1.1.	<i>Réguler la pratique : objectifs posés</i> .....	45
7.1.2.	<i>Points de discussion</i> .....	45
7.1.3.	<i>Forces et faiblesses du scénario 1 « Réguler la pratique »</i> .....	47
7.2.	DISCUSSION DU SCÉNARIO 2 : « RÉPONDRE ET S'ADAPTER À LA DEMANDE ».....	48
7.2.1.	<i>Répondre et s'adapter à la demande : objectifs posés</i> .....	48
7.2.2.	<i>Points de discussion</i> .....	48
7.2.3.	<i>Forces et faiblesses du scénario 2 « Répondre, s'adapter à la demande »</i> .....	49
7.3.	DISCUSSION DU SCÉNARIO 3 « DÉVELOPPER ACTIVEMENT LA PRATIQUE DU CAMPING ET CARAVANING » .....	50
7.3.1.	<i>Développer activement la pratique : objectifs posés</i> .....	50
7.3.2.	<i>Points de discussion</i> .....	50
7.3.3.	<i>Forces et faiblesses du scénario 3 « Développer activement la pratique »</i> .....	52
7.4.	PISTES DE RECOMMANDATIONS À L'ISSUE DE L'ATELIER.....	53
<b>8.</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>54</b>
8.1.	ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES : ÉQUIPEMENT ET TERRITOIRE.....	55
8.2.	TYPOLOGIE DES EMPLACEMENTS .....	56
8.3.	RÈGLES GÉNÉRALES PAR TYPE.....	61
8.4.	SÉLECTION DES EMPLACEMENTS .....	62
8.5.	CHARTER.....	64
8.6.	SYSTÈME COMPLET D'INFORMATIONS CAMPING-CARAVANING .....	64
8.6.1.	<i>Informations au public</i> .....	64
8.6.2.	<i>Gestion administrative et logistique</i> .....	71
<b>9.</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>74</b>
<b>10.</b>	<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>75</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Sans autre précision, les auteurs des illustrations sont :

<u>Photographies</u> :	HEIG-VD
<u>Fonds de plan</u> :	OSM (OpenStreetMap)
<u>Cartes</u> :	HEIG-VD
<u>Schémas</u> :	HEIG-VD

Figure 1 : Localisation des stations de vidange à proximité du PJV partagées par le TCS.....	10
Figure 2 : Signalétique des places de camping à Bassins (Photo : 21.07.2022) .....	11
Figure 3 : Panneau QR Code à la Vallée de Joux (Photo : 04.05.2022) .....	11
Figure 4 : Chemin d'accès à la page sur le camping et caravanning sur le site de l'office du tourisme de la Vallée de Joux.....	12
Figure 5 : Visualisation des emplacements sur P4N <a href="https://park4night.com/carte_lieux">https://park4night.com/carte_lieux</a> .....	14
Figure 6 : Extrait du PSF Givrine-Marchairuz et localisations des emplacements officiels.....	15
Figure 7 : Panneaux d'informations sur plusieurs thématiques, panneaux OSR 1.05 & 2.14 (27.05.2022).....	16
Figure 8 : Différences d'informations entre les cartes interactives du PJV (gauche) et des Parcs Suisses (droite) sur trois catégories d'offre .....	17
Figure 9 : Régions touristiques, nombre d'entretiens réalisés, et nombre d'emplacements .....	19
Figure 10 : Localisations des emplacements et distinctions des types .....	20
Figure 11 : Nombre de groupes, de personnes et de véhicules représentés par les réponses aux questionnaires et ratios.....	22
Figure 12 : Nombre groupes de caravanistes interrogés selon le lieu de rencontre (30 emplacements différents).....	23
Figure 13 Domicile des personnes rencontrées et nombre de personnes ayant dormi sur le lieu de rencontre .....	23
Figure 14 : Durée totale du voyage des personnes rencontrées selon leur lieu de domicile (temps hors domicile).....	24
Figure 15 : Distance entre le domicile et le parc ayant passé la nuit (N = 211) .....	24
Figure 16 : Nombre de groupe passant ou ayant passé la nuit par type d'emplacement .....	25
Figure 17 : Planification des nuitées .....	25
Figure 18 : Planification du séjour aux emplacements non recensés sur P4N.....	26
Figure 19 : Planification du séjour aux emplacements recensés sur P4N .....	26
Figure 20 : Connaissance de l'autorisation des groupes qui dorment sur place selon le type d'emplacement .....	26
Figure 21 : Comparaison de l'offre du parc et des besoins en équipements des caravanistes .....	27
Figure 22 : Emplacements où des équipements spécifiques absents auraient pu satisfaire les besoins des caravanistes (19 emplacements sur les 30 lieux de rencontre) .....	28
Figure 23 : Équipement absents (zooms sur Bassins et le Lac de Joux).....	28
Figure 24 : Équipements principaux absent correspondant à un besoin général des caravanistes rencontrés sur place .....	29
Figure 25 : Nombre d'expressions de besoins en fonction de la catégorie de véhicule .....	30

Figure 26 : Nombre d'expression de besoins en fonction de la catégorie de véhicule .....	30
Figure 27 : Équipement en WC des véhicules qui passent la nuit sur place selon le temps de voyage .....	31
Figure 28 : Durée du voyage des groupes dormant ou ayant dormi .....	31
Figure 29 : Dépenses journalières moyennes par personne.....	32
Figure 30 : Situation professionnelle des répondant·e·s ayant passé la nuit.....	32
Figure 31 : Genre des répondant·e·s ayant passé la nuit.....	32
Figure 32 : Personnes dans le groupe des répondant·e·s ayant passé la nuit.....	32
Figure 33 : Légende : Proposition de distinctions des 3 types d'emplacement .....	56
Figure 34: Grille illustrant la logique de distinction des 3 types d'emplacements.....	56
Figure 35 : Carte de l'exemple d'attribution des types aux emplacements « Officiels » et « Officiels (visibles sur P4N) » .....	62
Figure 36 : Proposition d'attribution de types aux emplacements « Officiels » et « Officiels (visibles sur P4N) » .....	63
Figure 37 : Nombre de places de stationnement par type d'emplacements selon la répartition d'exemple .....	63
Figure 38 : Illustration de la déclinaison des informations selon différents supports .....	64
Figure 39 : Carte illustrative d'informations diverses (données fictives) .....	67
Figure 40 : Exemple de panneau signalétique pour un emplacement.....	70
Figure 41 : Proposition illustrative de la répartition des tâches entre les différents partenaires .....	71

# 1. GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS

DFF	District franc fédéral du Noirmont : site de protection de la faune
P4N	Park4Night : plateforme de renseignement d'emplacement pour caravanning
PDF	Plan directeur forestier (notamment pour les « Vallons de l'Orbe et du Nozon » ainsi que les « montagnes jurassiennes de l'Ouest vaudois »)
PDRA	Plan de développement régional agricole
PSF	Plan sectoriel forestier (notamment celui du secteur « Givriner-Marchairuz » et celui de « La Vallée de Joux »)
PJV	Parc naturel régional du Jura vaudois. L'abréviation « PJV » est utilisée pour désigner l'entité administrative. Le terme « parc » est aussi utilisé, plutôt de manière générale, en désignant le territoire.
SIG	Système d'information géographique

Définitions diverses	
Caravanning	Dormir dans un véhicule hors d'un établissement de camping.
Camping	Dormir en tente hors d'un véhicule et hors d'un établissement de camping.
Etablissement de camping	Etablissement officiel sur une affectation ad hoc du sol permettant l'accueil de campeur·euses.
Equipements principaux et secondaires	Suite à l'analyse de besoins en équipement, 4 types sont ressorti, nommés dans le contexte du rapport comme « équipements principaux » : WC, vidange, électricité, accès à l'eau. Les autres équipements possibles sont désignés comme « équipements secondaires ».
Eaux usées (grises et noires)	Soit l'eau salie par son utilisation dans une douche, un lavabo (eaux grises) ou par la chasse d'eau des toilettes (eaux noires).

## 2. RÉSUMÉ

Dans le Parc Naturel Régional du Jura Vaudois, le caravanning<sup>1</sup> est une activité qui a pris de l'ampleur lors des été 2020 et 2021, pendant la crise du covid-19. Cette étude a pour objectif de mieux comprendre les enjeux liés à cette pratique au sein du parc, et de proposer des recommandations pour encadrer cette activité.

Plusieurs étapes de recherches et de développement ont été menées pour ce projet, soit de la recherche documentaire, des visites de terrain, un sondage auprès de caravanistes, des entretiens semi-directifs auprès de 22 personnes ressources de la région ainsi qu'un atelier de 3h sur des scénarios de gestion.

Diverses contraintes de gestion du territoire sont présentes et doivent être respectées par le système de camping-caravanning. Il s'agit par exemple du respect des zones de protection de la biodiversité ou la liberté de passage des véhicules professionnels (agricoles, forestiers). La bonne communication des informations est essentielle pour garantir l'équilibre entre la liberté des caravanistes d'utiliser les lieux et les contraintes de préservation de l'environnement.

Une des forces de la thématique est que le public cible se définit comme étant sensible aux enjeux de protection de la nature. Ainsi, mettre en avant ce motif est une manière adéquate pour guider les caravanistes vers l'adoption de comportements spécifiques pour le bon entretien de l'environnement. Etant pour plusieurs motivé·es à profiter d'un séjour en autonomie dans la nature, le soutiens à l'économie locale peut se faire au travers de l'achat de nourriture.

Actuellement, divers systèmes de caravanning sont en place sur le territoire du PJV, notamment un à la Vallée de Joux proposant des places à 8 CHF par nuitée ainsi que des emplacements sur la commune de Bassins gratuits, limités à 14 jours consécutifs. Cependant, des caravanistes occupent aussi des emplacements qui ne sont pas autorisés (sauvages). Leur localisation est diffusée par des plateformes indépendantes (notamment Park4Night, ci-après P4N) avec lesquelles il est fortement recommandé d'établir un contact afin de clarifier les informations disponibles et de ne pas induire en erreur les caravanistes.

Plusieurs types d'équipements se trouvent aux emplacements étudiés et certains ont besoin d'être davantage indiqués ou développés. Il s'agit de l'accès à l'eau, à l'électricité, des stations de vidanges et des toilettes.

Afin d'assurer une communication de qualité ainsi qu'une coexistence d'offres différentes d'emplacements de caravanning dans le PJV, il est recommandé d'établir une typologie d'emplacements distinguant les diverses expériences de séjours proposées. Trois types sont proposés : « Nature », « Halte » & « Séjour ». La localisation des emplacements ainsi que des équipements doivent être communiquées sur plusieurs supports, comme un SIG sur internet, des dépliants ou des panneaux sur le terrain. Ces informations sont mêlées à d'autres données touristiques générales et spécifiques. Les communes s'engagent à communiquer de manière uniforme au public le fonctionnement du système mis en place.

---

<sup>1</sup> Dormir dans un véhicule hors d'un établissement de camping.

### **3. INTRODUCTION ET BUT**

Le Parc naturel régional Jura vaudois (ci-après parc ou PJV) a mandaté l'Institut d'ingénierie du territoire (INSIT) de la Haute-Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) afin de réaliser une étude sur la pratique du caravanning sur le territoire du parc.

Lors des été 2020 et 2021, la crise du covid-19 a généré une hausse du caravanning, notamment dans le parc, ce qui a créé des problèmes de saturation et a soulevé des questions quant à la gestion de cette activité. Cette étude a pour objectif de mieux comprendre les enjeux liés à cette pratique au sein du parc, et de proposer des recommandations pour encadrer cette activité.

Trois éléments clefs structurent la démarche de travail :

1. Les enquêtes et relevés de terrain (comprenant un questionnaire pour les caravanistes ainsi qu'un formulaire de relevé des emplacements)
2. Les entretiens semi-directifs menés avec 22 personnes ressources de la région
3. L'atelier du 19 janvier 2023 avec 39 personnes actives en lien avec le parc

## 4. CONTEXTE GÉNÉRAL

### 4.1. Camping et caravanning

#### 4.1.1. Distinctions

Le terme de caravanning désigne l'activité des personnes passant la nuit dans un véhicule. Quand bien même, les emplacements utilisés par les caravanistes (terme général) peuvent aussi être fréquentés par des personnes ne disposant pas de véhicule. Les nuitées passées dans des établissements de camping officiels sont distincts.

#### 4.1.2. Législation

Plusieurs textes légaux existant peuvent être en lien avec la thématique du caravanning. Il est important de distinguer plusieurs déclinaisons possibles :

##### **Le camping sauvage**

---

Par principe interdit dans le canton de Vaud, possible une seule nuit, avec l'accord des propriétaires, en bivouac d'urgence, formellement interdit dans les réserves naturelles, parcs nationaux, districts francs fédéraux, etc.)<sup>2</sup>. Le Club Alpin Suisse propose aussi des conseils au public pour les questions de campement et de bivouac<sup>3</sup>.

##### **Le camping occasionnel**

---

Au sens de la loi sur les campings et caravanings résidentiels (LCCR<sup>4</sup>), le camping occasionnel est géré par son article 27. Il n'est possible qu'avec l'accord des propriétaires de ces biens fonds qui ne sont pas affectés en zone de camping. Si le séjour s'étend au-delà de 4 jours, l'autorisation de la commune est requise.

La régularisation de cette activité (contraire au principe occasionnel) ne peut pas être justifiée par cet article. Une affectation de type « zone d'utilité publique » – dont les modalités seraient à développer et à convenir avec les communes – serait une piste plus robuste que la loi sur les campings<sup>5</sup>.

Au niveau de la signalisation, l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR<sup>6</sup>), les emplacements peuvent être indiqués à l'aide des panneaux 4.47, 4.79 et 4.80, décrits par les articles 54 et 62. Ce dernier précise dans son deuxième alinéa que les textes « Place de camping » et « Terrain pour caravanes » peuvent figurer dans le champ médian blanc d'un panneau. L'article 115 stipule que l'OFROU peut confier à d'autres organisations le soin d'indiquer des places de camping (entre autres).

---

<sup>2</sup> Résumé complet sur le site du TCS : <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/camping-insider/conseils/preparatifs/faire-du-camping-sauvage-en-suisse.php>

<sup>3</sup> <https://www.sac-cas.ch/fr/environnement/sports-de-montagne-et-environnement/camper-et-bivouaquer/>

<sup>4</sup> <https://www.lexfind.ch/fe/fr/tol/32158/versions/181477/fr>

<sup>5</sup> Echanges avec Jean-Charles Lagniaz (Chef de la division management des transports : DCIRH, DGMR)

<sup>6</sup> [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1979/1961\\_1961\\_1961/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1979/1961_1961_1961/fr)

#### 4.1.3. Les équipements nécessaires aux véhicules et les campings dans le PJV

Certains véhicules disposent d'équipements qui utilisent de l'eau et génèrent des eaux usées. On distingue ainsi les eaux grises (lavabo, douche) des noires (provenant des WC). Les camping-cars ont une autonomie approximative de 3 jours avant de devoir vidanger leur réservoir d'eaux usées ainsi que pour faire le plein d'eau potable.

La carte suivante représente les bornes de vidange des eaux usées présentes dans les environs du PJV (localisations mises à disposition par le TCS<sup>7</sup>). Cela n'exclut pas l'existence d'autres bornes, notamment dans les établissements de camping dans et hors du parc.

##### Communes accueillant un établissement de camping

DANS le parc	L'Abbaye, Le Vaud, Le Rocheray, Romainmôtier-Envy, St-Cergue
HORS du parc	Ballens, Bullet, Cheseaux-Noréaz, Grandson, Morges, Orbe, Rolle, La Sarraz, Vallorbe, Yverdon-les-Bains, Yvonand

Des équipements divers sont à disposition dans ces établissements pour les personnes s'inscrivant pour séjourner, notamment l'accès à l'électricité, à l'eau, à des sanitaires, à internet, etc. Les tarifs à la nuitée ou au séjour varient selon les offres proposées. Le TCS Camping Morges propose par exemple une offre pour courts-séjours à 25 CHF pour deux personnes<sup>8</sup>. Ce type d'offre peut par exemple satisfaire à des caravanistes lors qu'aucun emplacement de caravanning n'est disponible, ou bien de manière à avoir accès de manière brève et efficace à des infrastructures complètes.

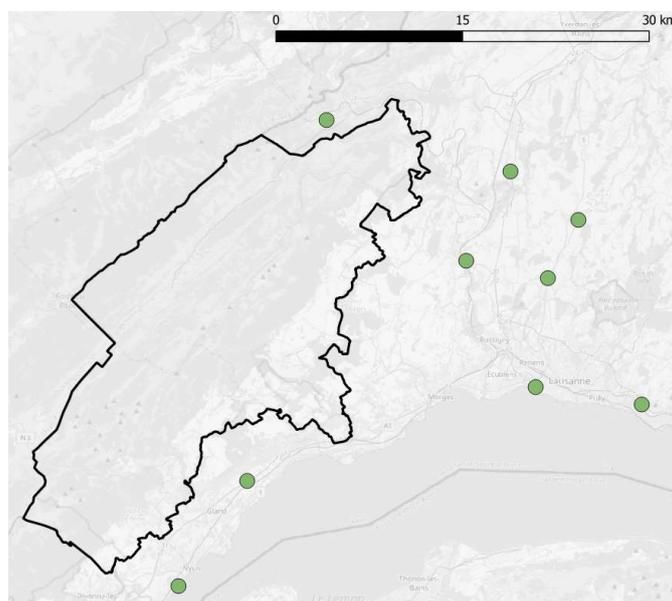


Figure 1 : Localisation des stations de vidange à proximité du PJV partagées par le TCS

<sup>7</sup>Données de base : <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/camping-insider/conseils/preparatifs/aires-de-vidange-pour-camping-cars-en-suisse.php>

<sup>8</sup> Information recueillie lors des entretiens semi-directifs

#### 4.1.4. Les infrastructures de caravanning dans le PJV et sa communication



Figure 2 : Signalétique des places de camping à Bassins  
(Photo : 21.07.2022)

La commune de Bassins comporte plusieurs emplacements où le camping est autorisé pour une durée maximale de 15 jours consécutifs (image ci-contre). Ces emplacements sont situés aux abords du DFF (voir au chapitre 4.4 « District franc fédéral et biodiversité ») profitent d'une autorisation exceptionnelle historique. Aucun tarif spécifique supplémentaire à la taxe de séjour n'est explicité.

Suite à la demande d'emplacements de caravanning dépassant l'offre dans les campings, l'office de tourisme de la Vallée de Joux a été moteur dans la mise à disposition d'emplacements simples à destination des caravanistes. Un système de référencement des places de caravanning officielles entretenues et contrôlées a été mis en place.



Figure 3 : Panneau QR Code à la Vallée de Joux (Photo : 04.05.2022)

A chaque emplacement officiel de la Vallée de Joux, un panneau avec un QR Code lié au système de paiement « Twint » est installé. Tout en s'adressant directement au caravanistes (« Bonjour et Bienvenue », « Bon séjour dans la région »), les informations suivantes sont écrites en français et allemand :

- Nom de l'emplacement
- Tarif de la nuitée par personne à partir de quel âge [soit 8 CHF par nuitée dès 16 ans]
- Lieux et moyens de paiement
- Existence de contrôles
- Redirections vers les restaurants, commerces et infrastructures touristiques accessibles à pied depuis l'emplacement [ces informations sont adaptées selon la localisation]
- Site internet de l'office du tourisme auteur de la signalisation

Des vignettes sont également en vente afin de payer en avance.

Une personne représentante passe régulièrement vers les caravanistes pour vérifier si les paiements ont bien été effectués. Le contact entre cette personne et les caravanistes se passe bien, le but

étant principalement d'informer les gens sur le fonctionnement du système en place plutôt que de venir sanctionner.

De manière générale, il a été reporté que les caravanistes jouaient bien le jeu : certaines personnes ont même spontanément demandé un BVR pour régler leurs nuitées de manière rétroactive dès leur retour à domicile.

Des emplacements privés (qui ne sont pas gérés par l'OT) sont aussi existant, avec des tarifs différents. Il se peut que des caravanistes ne comprennent pas pourquoi il y a une différence de prix.

Ainsi, les caractéristiques des emplacements sur l'ensemble du parc diffèrent : l'offre n'est pas la même à la Vallée de Joux qu'à Bassins.

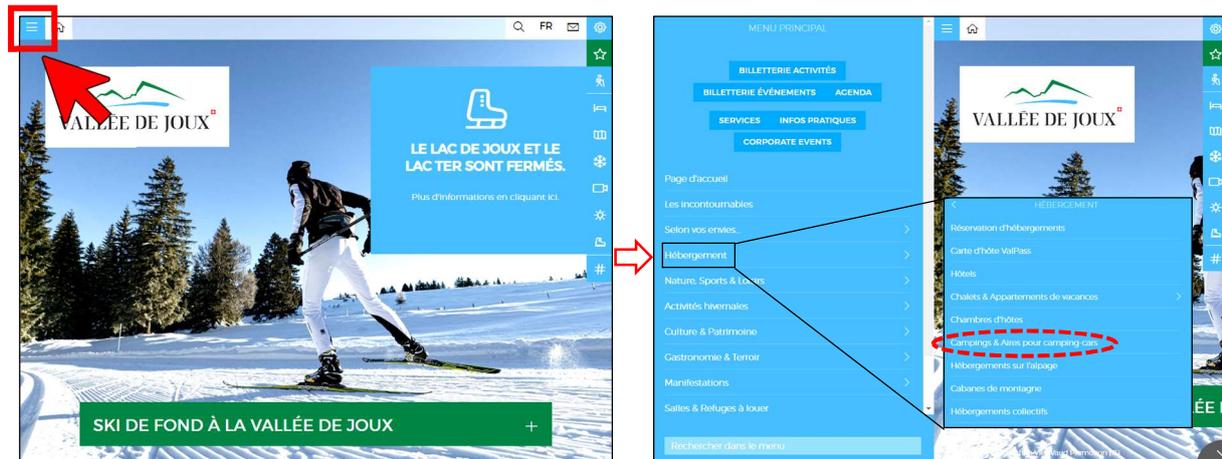


Figure 4 : Chemin d'accès à la page sur le camping et caravaning sur le site de l'office du tourisme de la Vallée de Joux

Les informations relatives au camping et caravaning sur le site internet de la Vallée de Joux sont disponibles sur une page nommée « Camping à la Vallée de Joux »<sup>9</sup> : pour y parvenir depuis la page d'accueil, il est nécessaire de cliquer en haut à gauche dans le menu, puis d'ouvrir la liste « Hébergement » et « Camping & Aires pour camping-cars ».

Des redirections sont faites vers les deux établissements de camping de la Vallée de Joux.

Les emplacements pour passer la nuit en dehors de ces structures sont distinguées en trois catégories :

- Aires de débordement officielles – Parkings pour camping-cars (de mi-avril à fin octobre) : 5 emplacements
- Camping sauvage, emplacements en forêt pour vans et tentes (juillet-août) : 3 emplacements
- Emplacement pour tentes : 1 emplacement

4 autres emplacements « Officiels » qui ne figurent pas sur cette page ont été considérés lors de l'étude de terrain<sup>10</sup>.

<sup>9</sup> <https://www.myvalleedejoux.ch/fr/Z12764/camping>

<sup>10</sup> Parking du Camping du Lac de Joux (ID 213), Parking de l'Essor (ID 216), L'Abbaye 13 rue du Lac (ID 224) & L'Abbaye 3 rue du Mollendruz (ID 225)

La zone de vidange du parking du Camping du Lac de Joux est indiquée comme étant accessible toute l'année. Une liste des bons comportements à adopter est donnée :

- Emportez vos déchets
- Laissez l'emplacement aussi propre qu'à votre arrivée
- Respectez la faune et la flore
- Veillez à ne pas empêcher l'accès pour les machines agricoles

Les sites internet des autres offices de tourisme ont le même visuel général. Les informations s'y trouvant et les structures sont différentes.

Celui de Yverdon-les-Bains Région possède également une page dédiée aux campings et camping-cars « Au bonheur des campeurs »<sup>11</sup>. Des redirections sur les sites des établissements de camping sont présentées ainsi qu'un document répertoriant et localisant les établissements de camping ainsi que les places dédiées aux camping-cars (avec ou sans infrastructure)<sup>12</sup>.

Les sites internet de Morges Région Tourisme ainsi que Nyon Région Tourisme (La Côte Tourisme) ne proposent pas de solution de caravanning et redirigent uniquement vers les campings de la région dans la catégorie « Hébergement ».

Pour les questions financières, l'office du tourisme de la Vallée de Joux récupère l'argent payé par les caravanistes. La part correspondant aux taxes de séjour est remise aux communes où les personnes ont passé la nuit. Les taxes de séjour dans les communes du PJV sont de 1.50 CHF par nuit<sup>13</sup>, hormis les communes faisant partie de l'association intercommunale du Nozon (Juriens, La Praz, Premier, Romainmôtier-Envy, Vaulion) qui s'élève à 2.00 CHF<sup>14</sup>. Ce montant est demandé dès l'âge de 16 ans, sauf pour la Région de Nyon où ce n'est pas précisé.

## 4.2. Park4Night et plateformes indépendantes

« Park4Night » (P4N) est une plateforme qui répertorie des emplacements de caravanning de tous types, notamment des espaces en pleine nature. Les utilisateur-rices peuvent partager leurs bons coins. Cette source de donnée constitue une référence importante pour les caravanistes du PJV (soit la source de donnée consultée la plus fréquemment : voir au chapitre 5.3.2 « Résultats principaux »). Malgré les conditions générales d'utilisation spécifiant que « L'ajout de lieux appartenant à des personnes privées ne doit en aucun cas être ajouté sans leur autorisation préalable »<sup>15</sup>, certains emplacements recensés sur la plateforme dérogent à ce principe : sur 83 emplacements visités dans le PJV, 40 apparaissent sur P4N, dont 31 n'ont pas été autorisés par leur propriétaire.

Le respect et la protection de la nature au travers du tourisme responsable est un message véhiculé avec insistance par P4N à sa clientèle/communauté, notamment au travers de la « Charte du

---

<sup>11</sup> <https://www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/G882/au-bonheur-des-campeurs>

<sup>12</sup> <https://static.mycity.travel/manage/uploads/6/27/245630/1/emplacements-camping-cars-nord-vaudois-2021.pdf>

<sup>13</sup> « Règlement Intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe de séjour, décembre 2010, ARCAM », « Règlement de la taxe de séjour, mars 2020, Région de Nyon », « Règlement de la taxe intercommunale de séjour, février 2008, Vallée de Joux »

<sup>14</sup> « Règlement intercommunal sur la taxe de séjour, janvier 2009, Vallon du Nozon »

<sup>15</sup> [https://park4night.com/mentions\\_legales](https://park4night.com/mentions_legales)

voyageur responsable (...) ». Cependant, la plateforme ne se soucie pas de vérifier systématiquement que les emplacements signalés sont légalisés.

Un emplacement enregistré sur P4N possède plusieurs informations qui peuvent être complétées, comme les heures d'ouverture de l'emplacement.

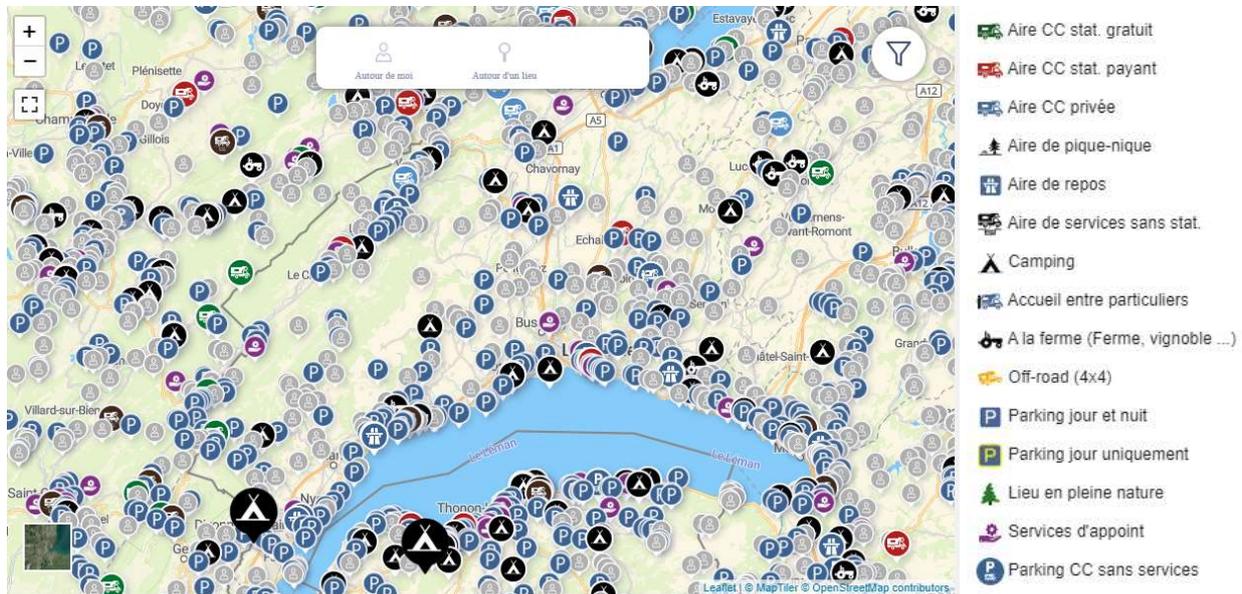


Figure 5 : Visualisation des emplacements sur P4N [https://park4night.com/carte\\_lieux](https://park4night.com/carte_lieux)

Des plateformes donnent la possibilité à des propriétaires de terrains agricoles d'ouvrir leur exploitation à l'agrotourisme. On mentionne notamment « Nomady »<sup>16</sup> et « Place to Bee »<sup>17</sup>; l'équivalent français est « France Passion »<sup>18</sup>. Le concept consiste à accueillir les caravanistes sur réservation de manière à leur faire côtoyer le monde agricole, par exemple en proposant des repas en commun, des activités pédagogiques ou de la consommation de produits du terroir.



Ces offres sont complémentaires aux places de camping et caravanning présentes dans des espaces planifiés à cet effet. En Suisse, pour qu'une telle offre soit possible sur une zone agricole, certaines conditions doivent être satisfaites<sup>19</sup> :

- Une véritable offre agrotouristique nécessitant la présence du personnel de l'exploitation doit être démontrée, et un lien étroit entre l'activité accessoire non agricole et le centre de l'exploitation (paniers de produits du terroir, repas en commun, etc.) doit pouvoir être prouvé.
- Les surfaces occupées par cette activité ne peuvent pas excéder les 100 m<sup>2</sup>.

<sup>16</sup> <https://nomady.ch/fr-CH/>

<sup>17</sup> <https://place-to-bee.com/fr/>

<sup>18</sup> <https://www.france-passion.com/>

<sup>19</sup> Informations récoltées auprès de Richard R. Hollenweger, Direction des autorisations de construire et Direction générale du territoire et du logement, août 2022

- Pour le Canton de Vaud : L'activité accessoire non agricole est soumise à un permis de construire avec une autorisation spéciale de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement).

Faire partie d'une de ces plateformes permet ainsi un soutien en matière de faisabilité juridiques pour les personnes souhaitant proposer ce genre d'emplacement.

### 4.3. Routes en forêt

Les voies d'accès de certains emplacements de caravanning situés en forêt ne sont pas ouvertes toute l'année (voir l'ensemble des emplacements étudiés au chapitre 5). Ceci pour des raisons d'exploitation forestière et d'enneigement. Sur l'ensemble du territoire du PJV, les périodes d'accès en forêt sont déterminées par trois documents de planification :

- Plan Directeur Forestier (PDF) des Vallons de l'Orbe et du Nozon (décembre 2015)
- Plan Sectoriel Forestier (PSF) du secteur Givrine-Marchairuz (octobre 2010)
- Plan Sectoriel Forestier (PSF) de la Vallée de Joux (mars 2012)

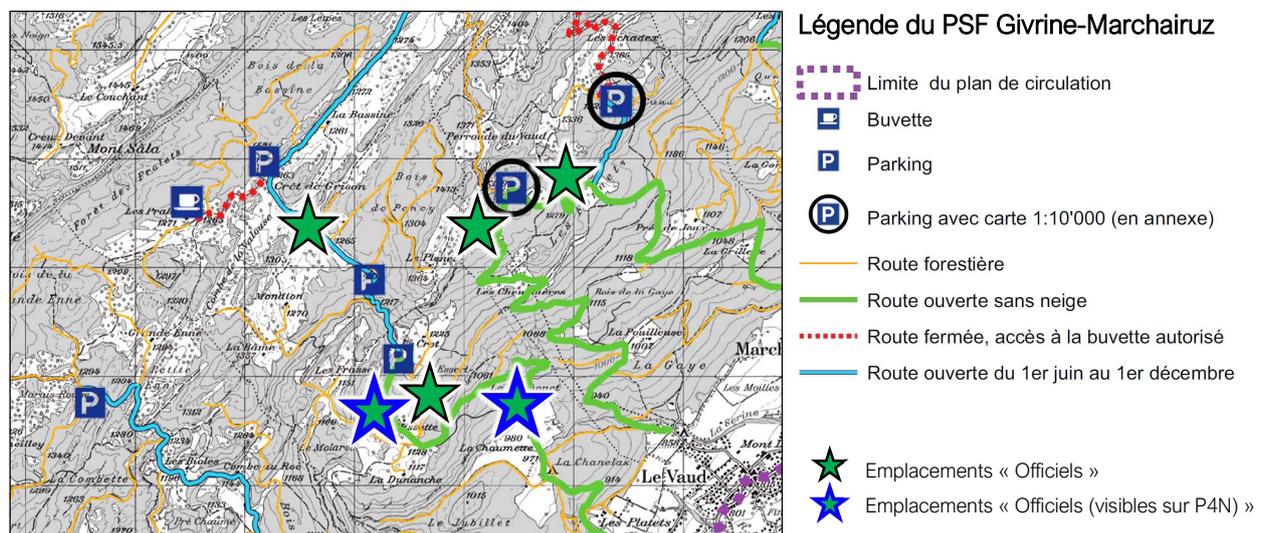


Figure 6 : Extrait du PSF Givrine-Marchairuz et localisations des emplacements officiels

Sur cet extrait de carte, on remarque qu'un emplacement officiel est accessible par des routes ouvertes uniquement entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre, tandis que l'accessibilité aux autres est limitée par la praticabilité des routes due à la neige.

Plusieurs dates d'ouverture sont réglementées sur l'ensemble du territoire du parc. Le PSF de la Vallée de Joux indique à la fois des routes ouvertes du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> décembre ainsi que des routes ouvertes du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> décembre.

Ces informations ne sont toutefois pas accessibles facilement par le grand public autrement qu'en se rendant sur le terrain.

On remarque que les panneaux d'affichage regroupent plusieurs fiches signalétiques sur des thématiques différentes : beaucoup d'informations sont mises à disposition du public, de façon peu hiérarchisée entre les recommandations, prescriptions et autres informations.



Figure 7 : Panneaux d'informations sur plusieurs thématiques, panneaux OSR 1.05 & 2.14 (27.05.2022)

L'espace forestier est aussi structuré de manière à garantir plusieurs fonctions. Il existe notamment une catégorisation du potentiel d'accueil (loisir et tourisme) de la forêt par le PDF des montages jurassiennes de l'Ouest vaudois (Arrondissements 11, 12, 14, 15 & 16). Une carte classe les espaces en types : Importance Supérieure > Elevée > Générale > Limitée > Réglementée > Nulle). Pour le sujet du caravanning, les venues de véhicules et le séjour de personnes ne sont pas adaptées à tous ces types : la planification d'installations d'emplacements de caravanning se doivent d'être fidèle à cette classification.

D'autres fonctions sont également traitées dans le cadre du PDF, qui ont aussi des incidences sur l'utilisation des routes : la production de bois, la protection contre les dangers naturels, la protection paysagère et la biodiversité.

#### 4.4. District franc fédéral et biodiversité

Le PJV abrite le DFF du Noirmont, un périmètre de protection de la faune<sup>20</sup>. Plusieurs restrictions sont imposées pour permettre le respect de la biodiversité, mais aussi de certaines espèces menacées ou en danger comme le grand tétras ou le lynx.

Il est de ce fait obligatoire de garder les chiens en laisse, d'utiliser uniquement les sentiers de randonnées balisés. Le décollage et l'atterrissage de parapentes et l'utilisation de drones y sont interdits.

Le camping est interdit en dehors des emplacements autorisés. Quelques emplacements de caravanning étudiés se trouvent aux abords du DFF. Tous ne sont pas explicitement autorisés par la commune.

#### 4.5. Nouvel emplacement

Les communes souhaitant installer des emplacements de camping caravanning (pouvant se résumer à une place de stationnement avec la mention « Camping autorisé ») doivent respecter les différentes

<sup>20</sup> [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/faune\\_nature/fichiers\\_pdf/Sites\\_prot%C3%A9g%C3%A9s/03\\_Documents\\_utiles\\_sur\\_le\\_noirmont/Depliant\\_Noirmont.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/faune_nature/fichiers_pdf/Sites_prot%C3%A9g%C3%A9s/03_Documents_utiles_sur_le_noirmont/Depliant_Noirmont.pdf)

contraintes posées par les différentes réglementations en vigueur. Le voyer d'arrondissement doit notamment être sollicité pour toute demande d'adaptation de signalisation.

#### 4.6. Tourisme et PDRA

Les différents offices du tourisme et associations intercommunales développent et mettent en avant le patrimoine pour le tourisme. Morges Région développe une offre Slow tourisme<sup>21</sup>, avec le slogan « Prendre le temps de... ». Ce concept inclut l'activité de caravanning, dans la philosophie de se rendre dans des endroits naturels et de découvrir les activités locales.

Le projet de développement régional agricole (PDRA) de l'ouest vaudois œuvre afin de mettre en valeur les produits régionaux au travers de prestations agro touristiques<sup>22</sup>. Une dimension de ce projet – « Harmonie d'alpage » – se concentre sur la rénovation et la promotion des alpages du PJV. Cela permettra d'améliorer les structures d'accueil pour les visiteurs diurnes. Les personnes passant la nuit aux alentours pourront ainsi profiter de diverses offres pendant la journée. Les alpages pourront vendre jusqu'à 50% de produits venant d'autres acteurs de la région, dans une optique de favoriser les produits régionaux, soit du site même, ou bien des autres structures locales en partageant diverses ressources<sup>23</sup>.

#### 4.7. Carte interactive du PJV et des Parcs Suisses

Le PJV, sur son site internet, met à disposition une carte interactive<sup>24</sup>. Sa structure est fidèle à celle des Parcs Suisses<sup>25</sup>. Les utilisateur·ices peuvent sélectionner 9 catégories d'offres à afficher sur la carte, déclinables en sous-catégories. Chaque catégorie a une couleur spécifique. Tous les éléments affichés reprennent la couleur de la catégorie correspondante mais ont tous la même symbologie. En cliquant sur un point de la carte, il est possible d'obtenir une description de l'entité interrogée ainsi qu'une redirection vers une page spécifique.

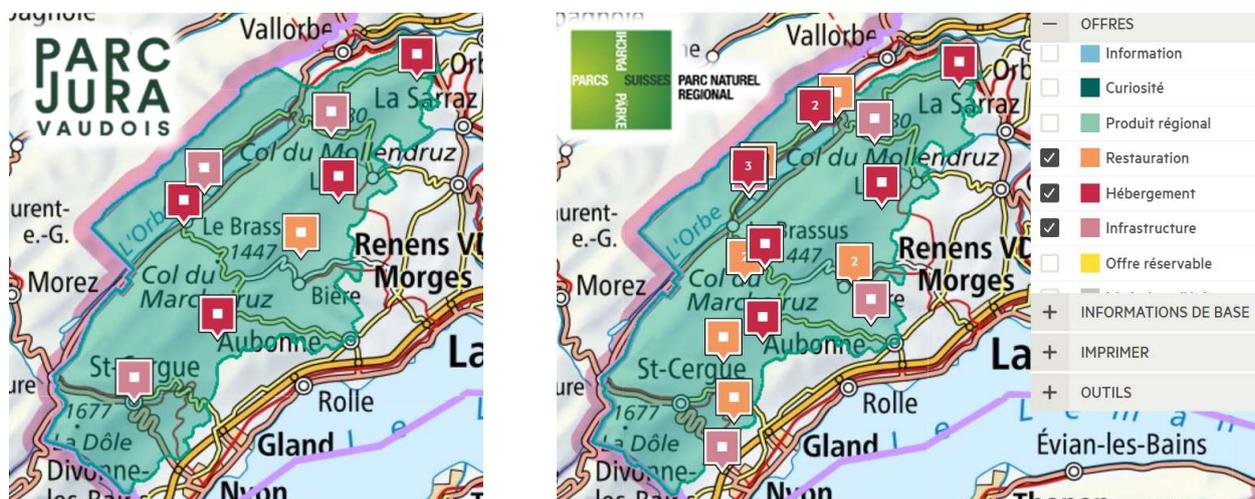


Figure 8 : Différences d'informations entre les cartes interactives du PJV (gauche) et des Parcs Suisses (droite) sur trois catégories d'offre

<sup>21</sup> <https://www.morges-tourisme.ch/fr/Z14678/slow-tourisme>

<sup>22</sup> <https://arcam-vd.ch/developpement-regional/pdra-ouest-vaudois/>

<sup>23</sup> Informations issues de l'entretien semi-directif mené avec Maurice Treboux (amodiateur à La Bassine et Président du PDRA).

<sup>24</sup> <https://parcjuravaudois.ch/fr/offres>

<sup>25</sup> <https://www.parks.swiss/fr/carte.php>

Cependant, les informations ne sont pas identiques entre les deux cartes. On observe par exemple que – pour les catégories « Restauration », « Hébergement » et « Infrastructure » – le nombre d'éléments visibles est plus important sur le site des Parcs Suisses. De plus, les sous-catégories peuvent différer. Par exemple, il existe 10 sous-catégories « Hébergement » pour les Parcs Suisses et seulement la moitié pour le PJV ; par ailleurs, la sous-catégorie « Emplacement pour tente / Camping » n'existe que sur la carte des Parcs Suisses.

## 5. VISITES DE TERRAIN

### 5.1. Emplacements et typologies

Les visites de terrain ont été ciblées sur des emplacements déterminés à l'avance (sur les 83 emplacements hors camping, 3 ont été découverts sur place). Suite à un questionnaire préparé par le PJV, les communes ont transmis les localisations d'emplacements « Officiels » (autorisés) et « Sauvages » (interdits). D'autres emplacements ont été récupérés sur la plateforme en ligne Park4Night ; les types « Officiel (visible sur P4N) » et « Sauvage (visible sur P4N) » représentent la moitié des emplacements (40 sur 83). Les emplacements « En attente » sont en cours de procédure d'officialisation. Pendant les visites de terrain, des véhicules apparentés à l'activité de caravanning ont été observés à des emplacements qui ne nous ont pas été communiqués : certains d'entre eux ont été retenus dans la sélection pour l'étude, dans le type « Sauvage », soit non-visible sur P4N.

La liste complète des emplacements est à retrouver en annexe.

Chaque emplacement s'est vu attribuer un identifiant unique (ID) sous forme de nombre à trois chiffres, allant de 100 à 504.

Les régions touristiques ont été utilisées pour apporter un filtre d'analyse intermédiaire entre le parc et les communes. Les régions de Morges Région Tourisme et de Yverdon-les-Bains Région (ADNV) ont été combinées afin de mieux équilibrer le nombre de rencontres avec des caravanistes effectuées par région.

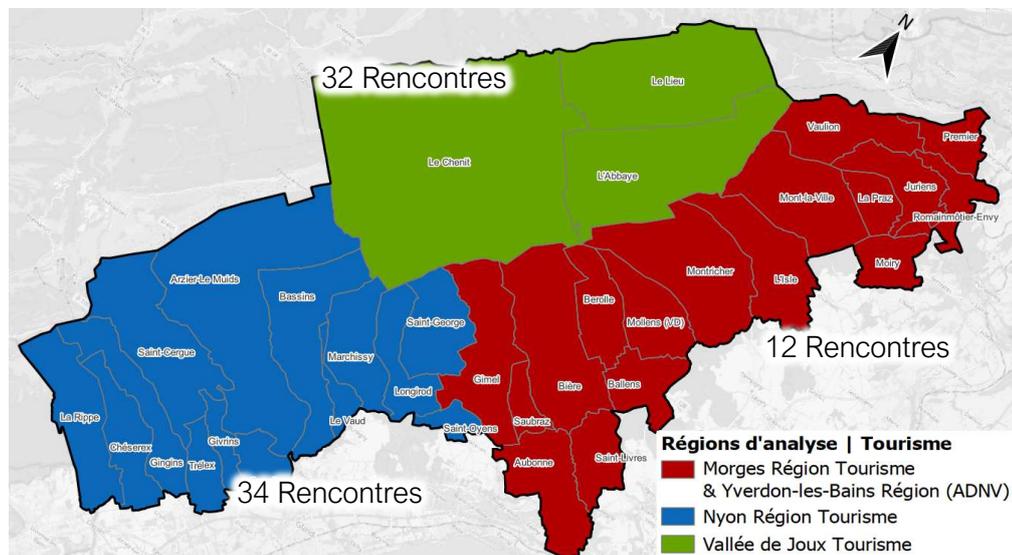


Figure 9 : Régions touristiques, nombre d'entretiens réalisés, et nombre d'emplacements

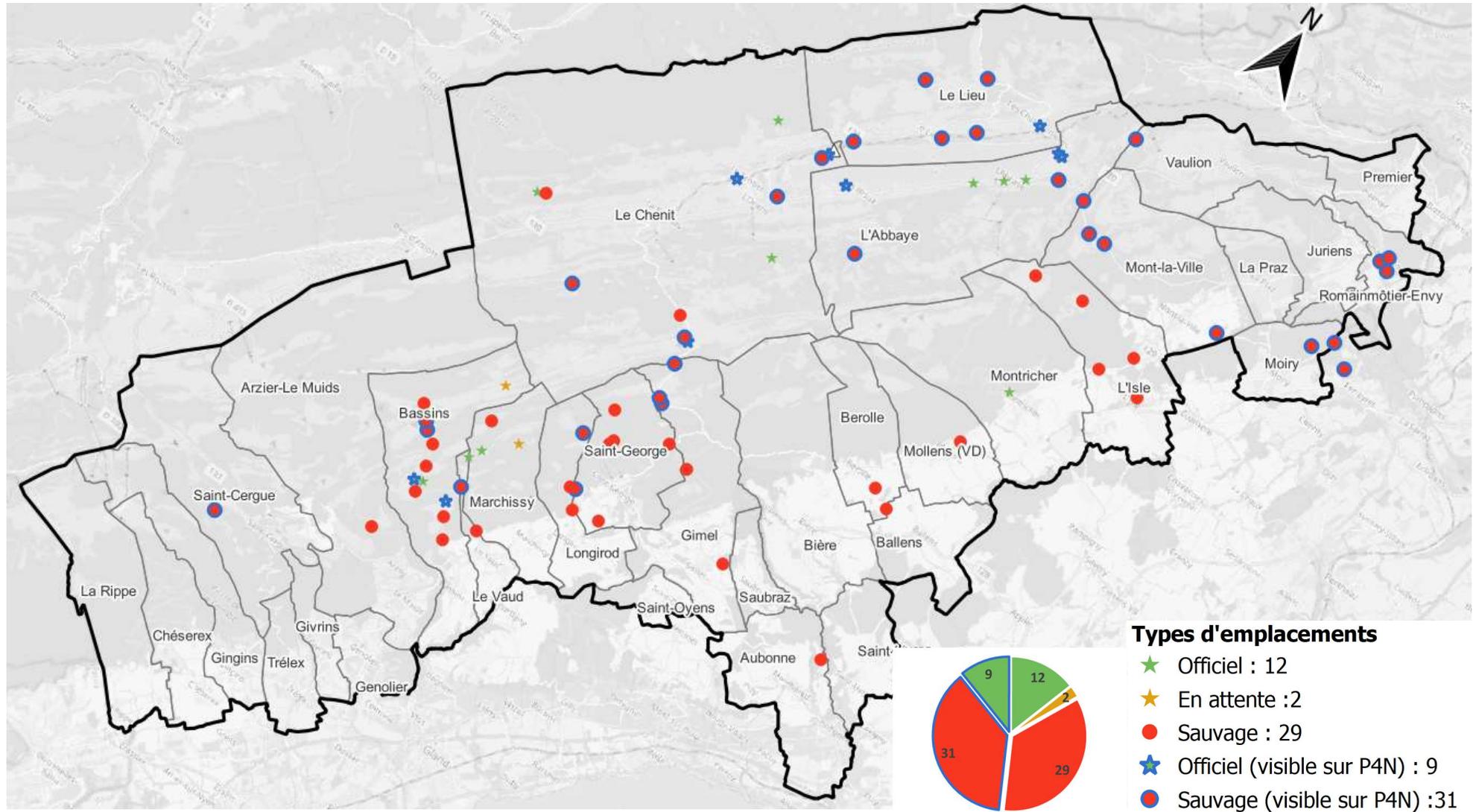


Figure 10 : Localisations des emplacements et distinctions des types

## 5.2. Méthodologie

[Une annexe spécifique décrit en détail la méthode développée pour la réalisation des enquêtes de terrain, dans l'optique de pouvoir reproduire l'enquête.]

Des visites de terrain ont eu lieu sur 18 jours de l'année 2022, entre le 26 mai et le 18 septembre.

Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022
3 jours	2 jours	5 jours	5 jours	3 jours
26, 27, 28	04, 05	21, 22, 26, 28, 29	01, 03, 04, 24, 26	03, 17, 18

Les étudiant·es réalisant l'enquête avaient en main une tablette numérique contenant deux formulaires conçus pour identifier les éléments structurants des emplacements (un complet pour le « Premier relevé » et un plus court pour les éléments à actualiser lors des « Relevés suivants » :

- Signalétique (photo)
- Foyer (oui, non)
- Tables (oui, non, type ou photo)
- Poubelles (oui, non, niveau de remplissage)
- WC (oui, non, type)
- Eau courante (oui, non, type)
- Borne Euro-relais / borne électrique
- Vidange possible
- Capacité du site (nombre de places disponibles)
- Occupation (nombre de véhicules, nombre de tentes)
- Propreté (déchets, traces de vidange sauvage)
- Jour, heure
- Météo

Le nombre de véhicules a été relevé, mais les données n'ont pas été exploitées : il n'y a pas de lien entre le stationnement d'un véhicule et une potentielle activité de caravanning (la randonnée ou un pique-nique étant également une raison de stationner sur les emplacements).

Un troisième questionnaire a permis de récolter les avis des caravanistes lors d'entretiens directs, en distinguant la personne interrogée du groupe du nombre de véhicules au sein du groupe. Un questionnaire par groupe est effectué et est renseigné par une seule personne :

- Nombre et type d'accompagnant·es (ami·es, parents, enfants, etc.)
- Nombre de personnes dans le groupe
- Type de véhicules
- Nombre de véhicules
- Lieu de départ
- Domicile
- Prévision de passer la nuit à l'emplacement de rencontre (oui, non)
- Nombre de nuits passées hors domicile
- Prochaine destination pour dormir
- Destination finale
- Planification du séjour (moyen d'information)
- Planification du séjour (combien de temps de préparation)
- Raisons principales pour le séjour ici
- Centres d'intérêts généraux en voyage
- Activités pratiquées pendant le séjour
- Besoins généraux pour la nuit
- Nécessité d'aménagement à cet emplacement
- Connaissance de l'autorisation de camper
- Dépenses de la journée pour le groupe : Nourriture
- Dépenses par jour (groupe) : Restaurant
- Dépenses par jour (groupe) : Camping-nuit

- Dépenses par jour (groupe) : Visites-activités
- Dépenses de la journée pour le groupe :  
Taxe de séjour
- 3 mots : Votre pratique du caravanning
- Âge de la personne interrogée
- Genre de la personne interrogée
- Activité privée de la personne interrogée

### 5.3. Analyses et résultats

Les différentes statistiques font intervenir les caravanistes sous plusieurs formes, soit en tant que groupe ou bien en tant que personne individuelle. A ceci s'ajoute le nombre et le type de véhicules par groupe interrogé. Lorsque cela est précisé, les personnes qui ont répondu au questionnaire et qui ont dormi ou vont dormir sur l'emplacement sont distinguées des personnes qui n'effectuent pas de nuitées. Cette première catégorie est particulièrement intéressante, notamment pour le paiement de la taxe de séjour qui suit la nuitée.

Le tableau ci-dessous résume les comptes de ces trois éléments et propose des ratios afin de pouvoir calculer les ordres de grandeurs approximatifs.

	Total interrogé	Qui ont dormi à l'emplacement ou qui vont y passer la nuit
<b>Groupes</b>	78	60 (77% du total) <sup>26</sup>
<b>Personnes</b>	281	216 (77% du total)
<b>Véhicules</b>	96	72 (75% du total)
<b>Ratios</b>		
<b>Personnes / Groupe</b>	3.6	3.6
<b>Personnes / Véhicule</b>	2.9	3.0
<b>Véhicules / Groupe</b>	1.2	1.2

Figure 11 : Nombre de groupes, de personnes et de véhicules représentés par les réponses aux questionnaires et ratios

La figure suivante représente le nombre de questionnaires renseignés par emplacement. Cette information est véhiculée par un dégradé de couleur ainsi que par un nombre. La densité de rencontre est plus importante sur la commune de Bassins ainsi qu'autour du Lac de Joux. Cela peut s'expliquer par la plus grande fréquentation de ces endroits par rapport au reste du territoire du parc.

<sup>26</sup> Sur ces 60 groupes, 46 ont été interrogés à un emplacement recensé sur la plateforme P4N.

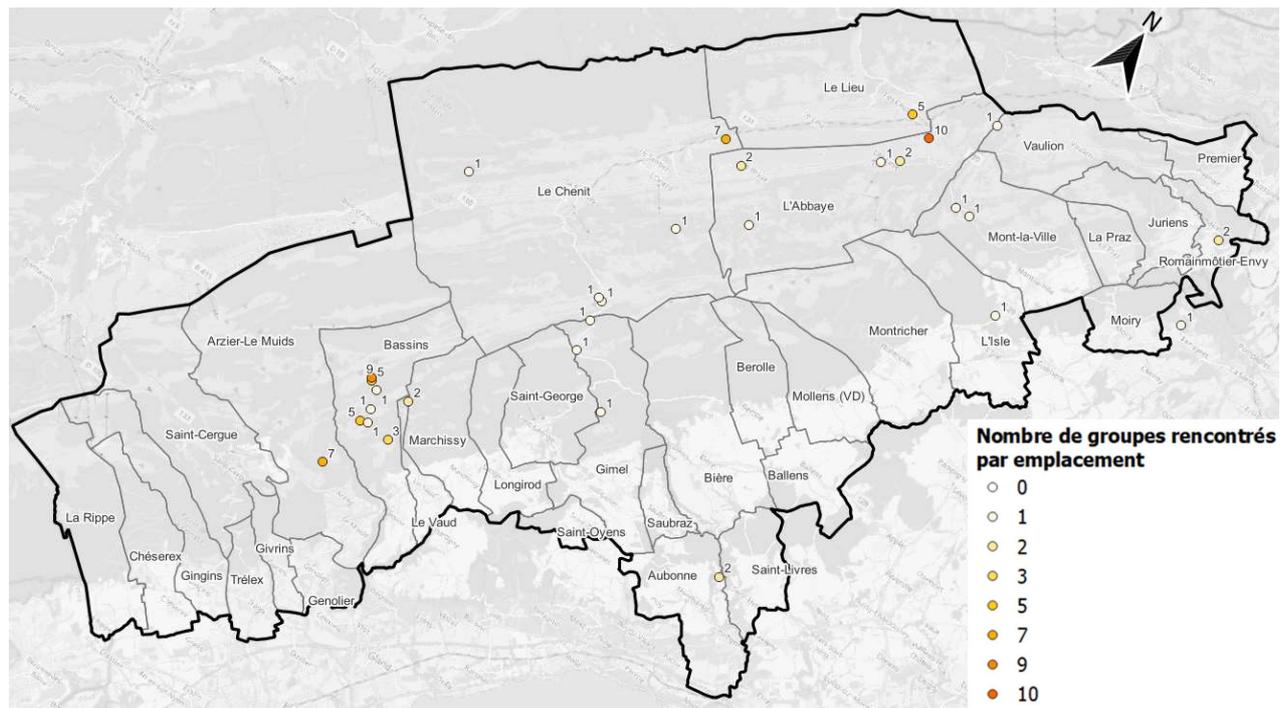


Figure 12 : Nombre groupes de caravanistes interrogés selon le lieu de rencontre (30 emplacements différents)

### 5.3.1. Provenance des caravanistes

86% des personnes habitent à moins de 100 km du parc, majoritairement pour des voyages ne dépassant pas les 3 jours, minoritairement pour des séjours entre 4 et 9 jours. Les personnes interrogées habitant le plus loin sont domiciliées au Portugal et au nord de l'Allemagne.

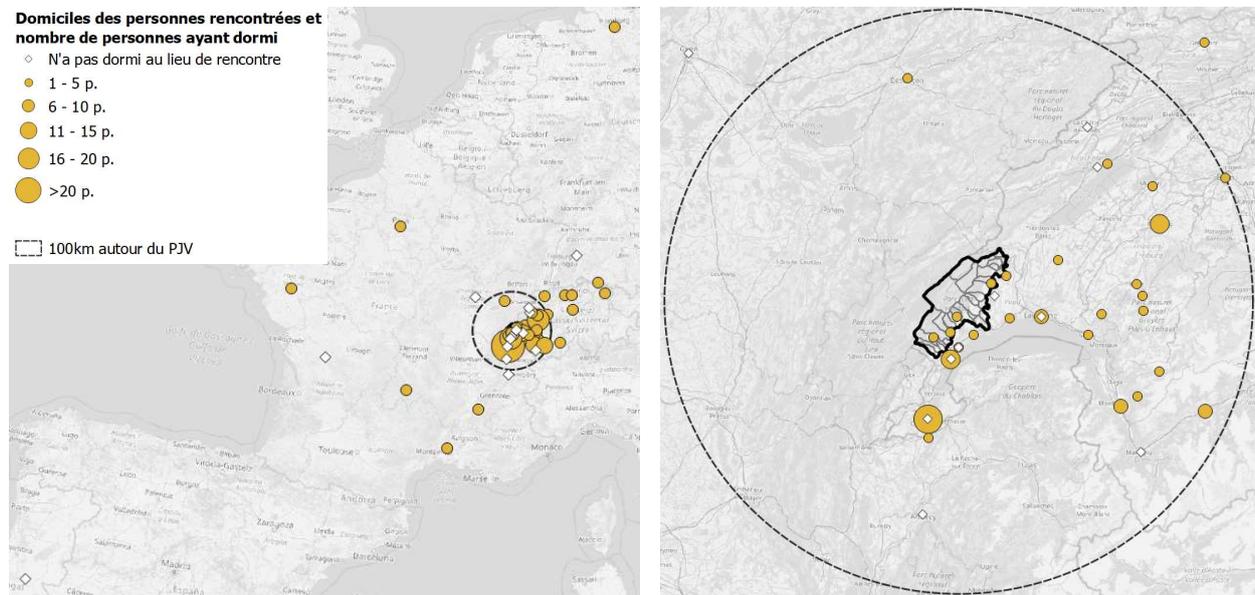


Figure 13 Domicile des personnes rencontrées et nombre de personnes ayant dormi sur le lieu de rencontre

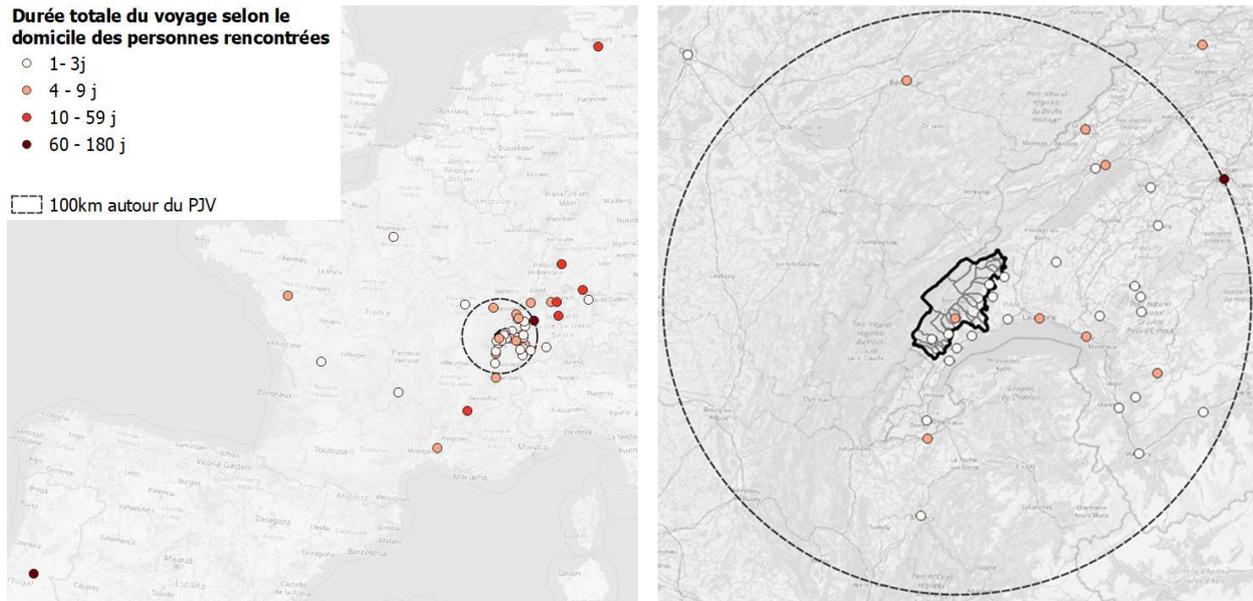


Figure 14 : Durée totale du voyage des personnes rencontrées selon leur lieu de domicile (temps hors domicile)

Il existe deux valeurs extrêmes de longueur de voyage (60 et 180 jours) qui ont été écartées lors de certaines analyses.

Le nombre de personnes rencontrées dans chaque région touristique ont été classées selon si la distance à vol d'oiseau séparant leur domicile du PJV est inférieure ou supérieure à 100 km. Dans les trois cas, la majorité des personnes proviennent de moins de 100 km. Cependant, la proportion de personnes habitant plus loin qu'à 100 km de distance est la plus importante dans la région de la Vallée de Joux.

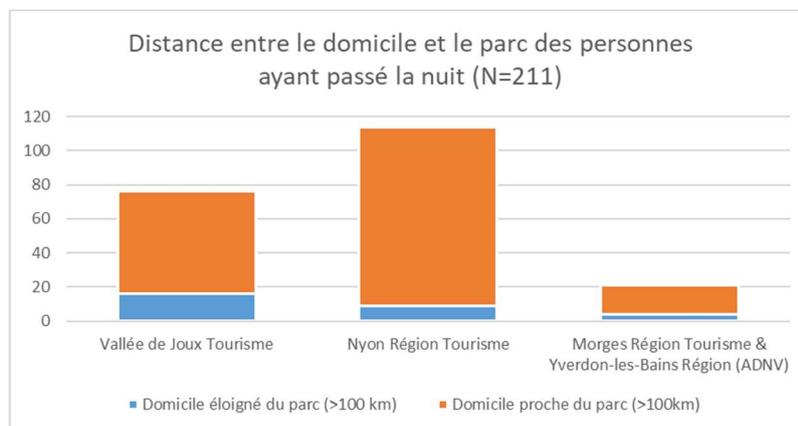


Figure 15 : Distance entre le domicile et le parc ayant passé la nuit (N = 211)

### 5.3.2. Résultats principaux

#### Rencontres par types d'emplacements

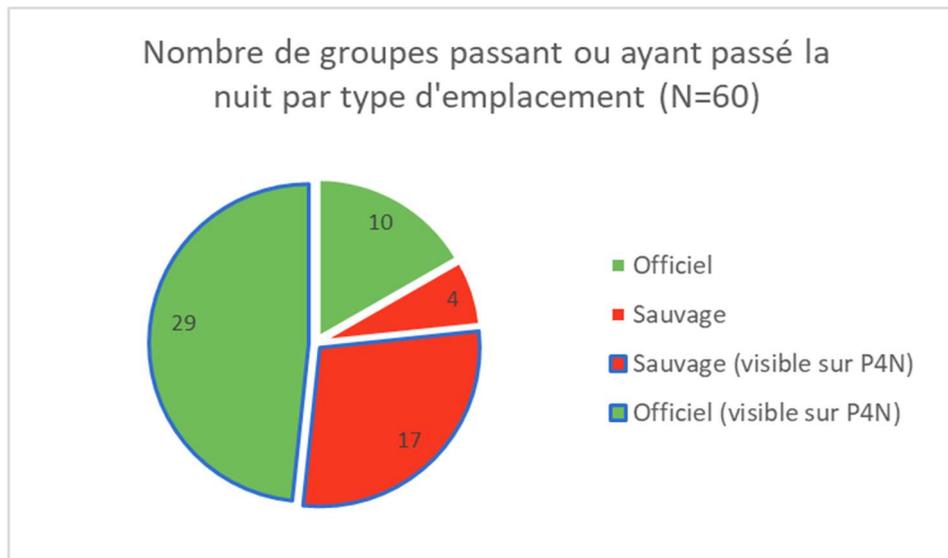


Figure 16 : Nombre de groupe passant ou ayant passé la nuit par type d'emplacement

Les 3/4 des groupes ont été rencontrés sur des emplacements visibles sur P4N (sachant que la moitié des emplacements étudiés sont répertoriés sur cette plateforme).

Davantage de groupes ont été rencontrés sur des emplacements officiels (deux tiers).

#### Sources d'informations pour la planification d'un séjour

La planification des séjours des caravaniste est divisée en trois intervalles de temps. Un tiers des voyageurs planifie le voyage le jour-même, un tier moins d'une semaine à l'avance et le dernier tiers plus d'une semaine à l'avance.

80% des groupes de caravanistes connaissent la région. P4N est le second vecteur principal (42% des groupes y ont recours). On observe des proportions similaires pour les groupes interrogés sur des groupes référencés ou non sur P4N (voir les trois figures suivantes).

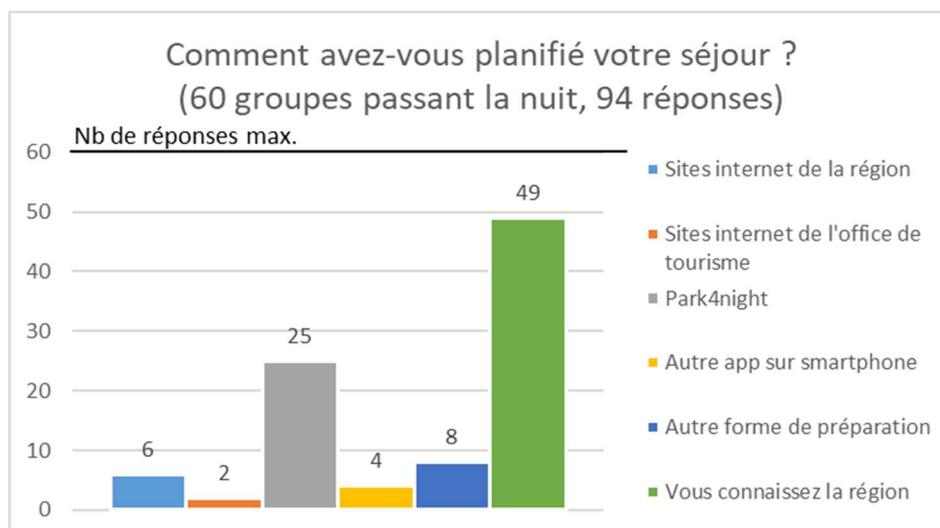


Figure 17 : Planification des nuitées

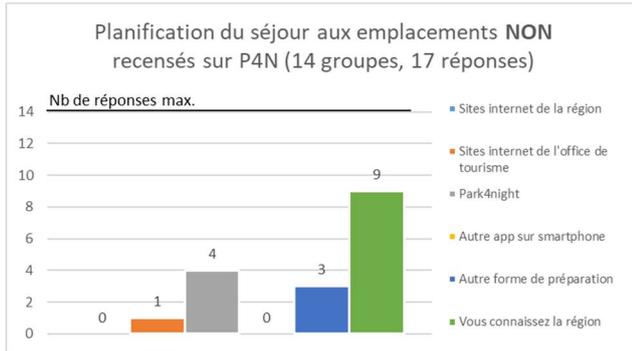


Figure 18 : Planification du séjour aux emplacements non recensés sur P4N

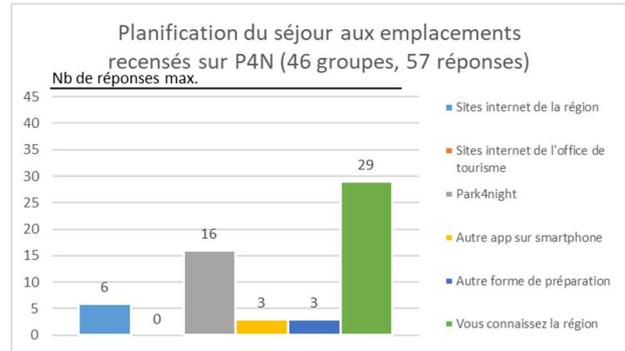


Figure 19 : Planification du séjour aux emplacements recensés sur P4N

Sur les 60 groupes restant dormir, 15 (un quart) sont dans l'illégalité alors qu'ils pensent qu'ils ont le droit de passer la nuit sur l'emplacement. Cela représente la majorité des utilisateur·ices des emplacements sauvages (les trois quarts, 15/21). Il n'y a pas de cas où un groupe pense que le camping est interdit alors que l'emplacement est officiel. Ainsi, lorsqu'un emplacement est connu, les caravanistes pensent que la nuitée y est autorisée, peu importe la source de l'information.

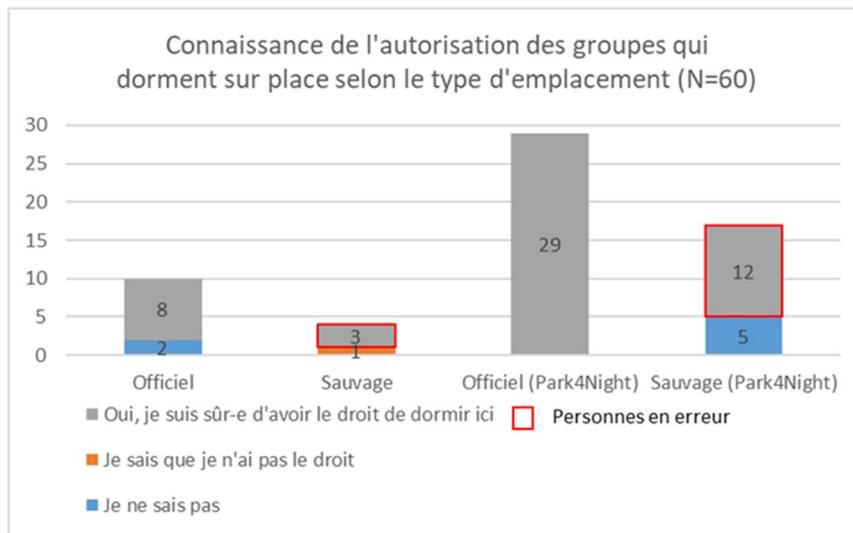


Figure 20 : Connaissance de l'autorisation des groupes qui dorment sur place selon le type d'emplacement

Motifs de déplacement, pratiques et perceptions des caravanistes :

- Les raisons principales qui poussent au caravanning sont **le cadre** et **le calme sur les lieux de stationnement** (ce qui concerne 68 des 78 groupes rencontrés).
- Les centres d'intérêts les plus cités par les caravanistes sont **la nature** (99% des réponses) et les **sports-loisirs** (55%).
- Les 3 activités les plus pratiquées sont la **randonnée** (78% des groupes), la **baignade** (35%) et les **visites culturelles** (23%).

Les adjectifs cités en lien avec la pratique du camping-caravanning

Les enquêteur·ices de terrain ont demandé aux groupes de caravanistes 3 mots ou adjectifs qui résument leur pratique du camping. Sans avoir établi d'analyse détaillée, le terme « liberté » est

utilisé par la majorité des groupes. D'autres mots apparaissent aussi fréquemment comme « calme », « tranquillité », « nature », « sauvage » et « découverte ».

### 5.3.3. Offres et besoins en équipement

Une part importante des emplacements (officiels comme sauvage) n'ont pas d'équipement ; cette proportion est équilibrée avec les caravanistes qui n'ont besoin de rien (autonomie totale).

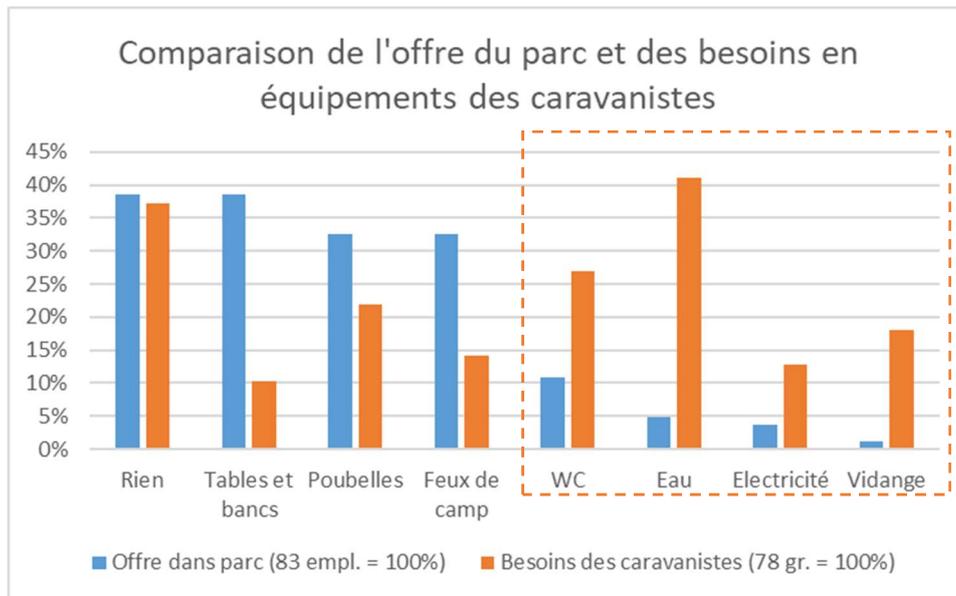


Figure 21 : Comparaison de l'offre du parc et des besoins en équipements des caravanistes

Les offres d'équipements en tables et bancs, poubelles et feux de camp sont plus importantes/fréquentes que les besoins des caravanistes.

Les besoins des caravanistes les moins assouvis aux emplacements visités sont les WC, l'accès à l'eau, à l'électricité ainsi qu'à des stations de vidange. Les éléments ci-après détaillent les emplacements qui ne répondaient pas aux besoins d'au moins un groupe interrogé. [Ces quatre équipements sont distingués dans la suite de l'étude par le terme « équipements principaux », en distinction des « équipements secondaires ».]

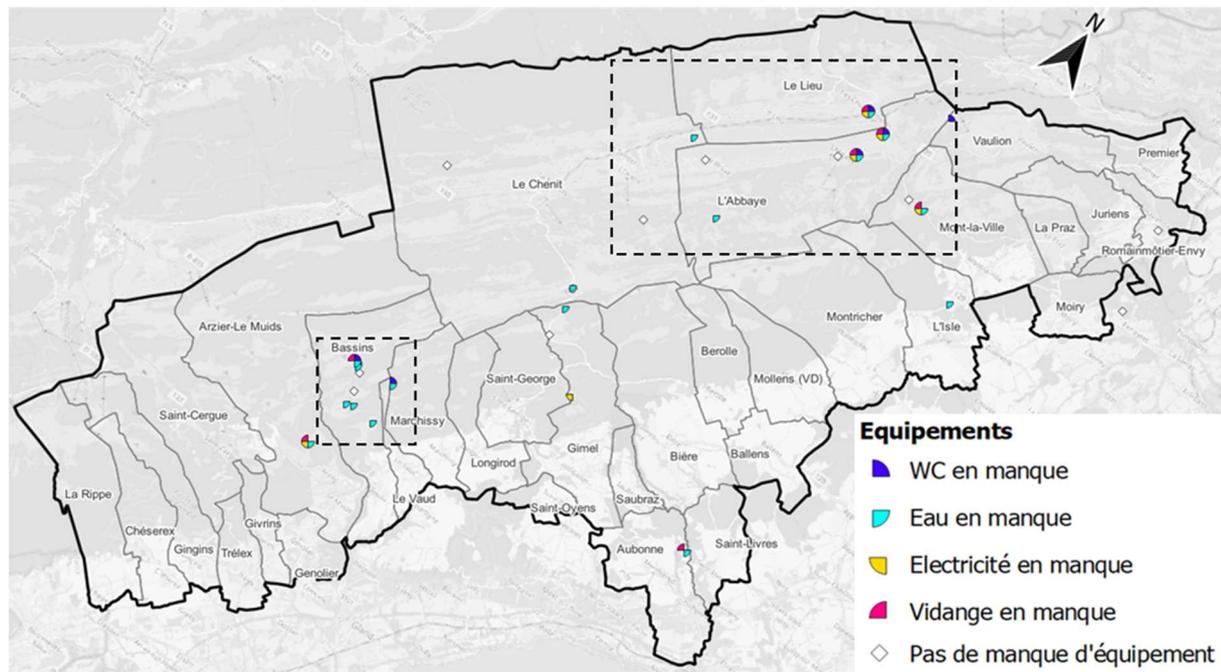


Figure 22 : Emplacements où des équipements spécifiques absents auraient pu satisfaire les besoins des caravanistes (19 emplacements sur les 30 lieux de rencontre)



Figure 23 : Équipement absents (zooms sur Bassins et le Lac de Joux)

Sur ces 19 emplacements, 17 ont accueilli des caravanistes qui ont généralement besoin d'eau pendant leur voyage sans pouvoir leur en proposer. Ce besoin est indépendant du type de véhicule : l'eau est de toute manière utile à la consommation directe même s'il s'agit de quantités moins importantes que pour des WC de camping-car.

Les données ne sont pas suffisamment complètes pour mettre en lien de manière représentative les besoins généraux des caravanistes avec les emplacements. Cependant, il peut être intéressant d'observer les besoins non-satisfaits par secteurs territoriaux plus larges : vers Bassins, Arzier-le-Muids et Marchissy, le besoin en eau revient fréquemment. A la Vallée de Joux, des stations de vidange sont en manque : l'existence de la station de vidange en contrebas du Camping du Lac de Joux au Rocheray peut-être davantage mise en avant auprès des caravanistes installés de l'autre côté du lac.

ID empl	Commune	Type	Nb total de groupes	Nombre de groupes avec un besoin manquant			
				WC	Eau	Electricité	Vidange
101	Arzier-Le Muids	Sauvage	7	0	4 (57%)	1 (14%)	1 (14%)
151	Aubonne	Sauvage	2	0	2 (100%)	0	2 (100%)
105	Bassins	Officiel (visible sur P4N)	3	0	2 (67%)	0	0
108	Bassins	Officiel (visible sur P4N)	5	0	2 (40%)	0	0
109	Bassins	Officiel	1	0	1 (100%)	0	0
112	Bassins	Officiel	5	2 (40%)	1 (20%)	0	0
113	Bassins	Sauvage (visible sur P4N)	9	2 (22%)	1 (11%)	0	1 (11%)
129	Gimel	Sauvage (visible sur P4N)	1	0	1 (100%)	0	0
135	Gimel	Sauvage	1	0	0	1 (100%)	0
220	L'Abbaye	Sauvage (visible sur P4N)	1	0	1 (100%)	0	0
223	L'Abbaye	Officiel	2	1 (50%)	1 (50%)	1 (50%)	1 (50%)
224	L'Abbaye	Officiel (visible sur P4N)	10	5 (50%)	5 (50%)	1 (10%)	2 (20%)
131	Le Chenit	Sauvage (visible sur P4N)	1	0	1 (100%)	0	0
206	Le Lieu	Officiel (visible sur P4N)	5	1 (20%)	2 (40%)	2 (40%)	2 (40%)
213	Le Chenit	Officiel (visible sur P4N)	7	0	2 (29%)	0	0
118	Le Vaud	Officiel	2	1 (50%)	1 (50%)	0	0
143	L'Isle	Sauvage	1	0	1 (100%)	0	0
232	Mont-la-Ville	Sauvage (visible sur P4N)	1	0	1 (100%)	1 (100%)	1 (100%)
227	Vaulion	Sauvage (visible sur P4N)	1	1 (100%)	0	0	0

Figure 24 : Équipements principaux absent correspondant à un besoin général des caravanistes rencontrés sur place

[La liste complète des emplacements se trouve en annexe du rapport.]

### 5.3.4. Statistiques complémentaires

#### Besoins en équipement selon la catégorie de véhicule

Comme on peut s'y attendre, les besoins ne sont pas les mêmes selon le type de véhicule. Il est toutefois étonnant que les personnes en Minivan – que l'on pourrait imaginer plus « autonomes » – aient tout de même des besoins assez importants et diversifiés (on pourrait s'attendre à ce que le « rien » soit plus important).

Les besoins d'équipements les plus exprimés dans la globalité sont l'accès à l'eau (1/3 des véhicules), rien et les WC.

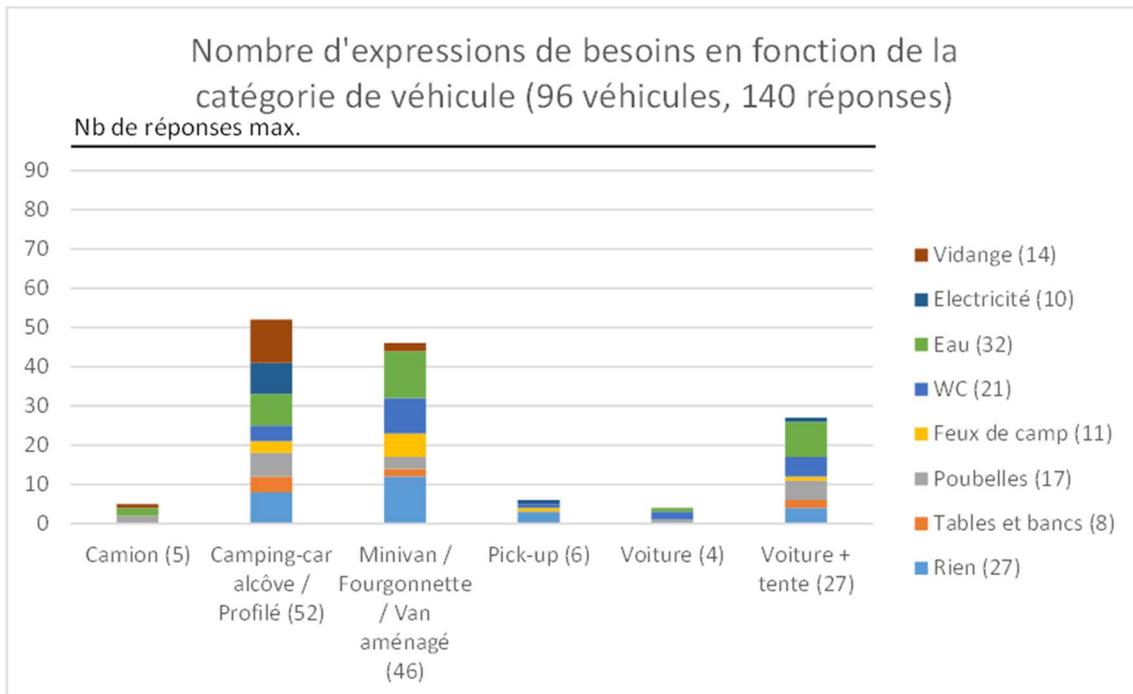


Figure 25 : Nombre d'expressions de besoins en fonction de la catégorie de véhicule

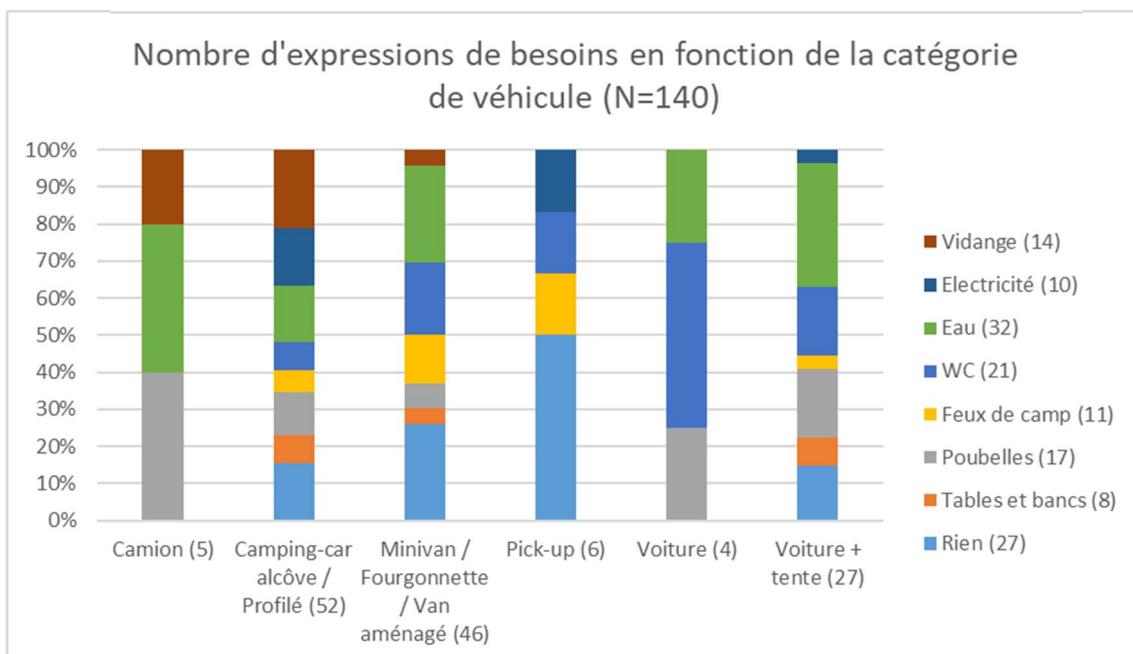


Figure 26 : Nombre d'expression de besoins en fonction de la catégorie de véhicule

### Durée hors domicile selon la catégorie de véhicule

La catégorie de véhicule ayant besoin d'une vidange (au maximum tous les 3 jours) est les « Camping-car alcôve / Profilé ». Dans le graphique ci-dessous, cette catégorie est représentée par l'intitulé « WC probables ».

Il n'est pas possible d'établir un lien de cause à effet entre la durée du séjour et l'équipement de WC (vidange nécessaire après 3 jours). La majorité des véhicules probablement équipés de WC (9/14, proche de la moitié) rentrent à leur domicile avant le 4<sup>ème</sup> jour, soit la même tendance que tous les véhicules interrogés. Il est à ajouter qu'un trajet à la station de vidange n'est pas synonyme de départ définitif du lieu de vacances.

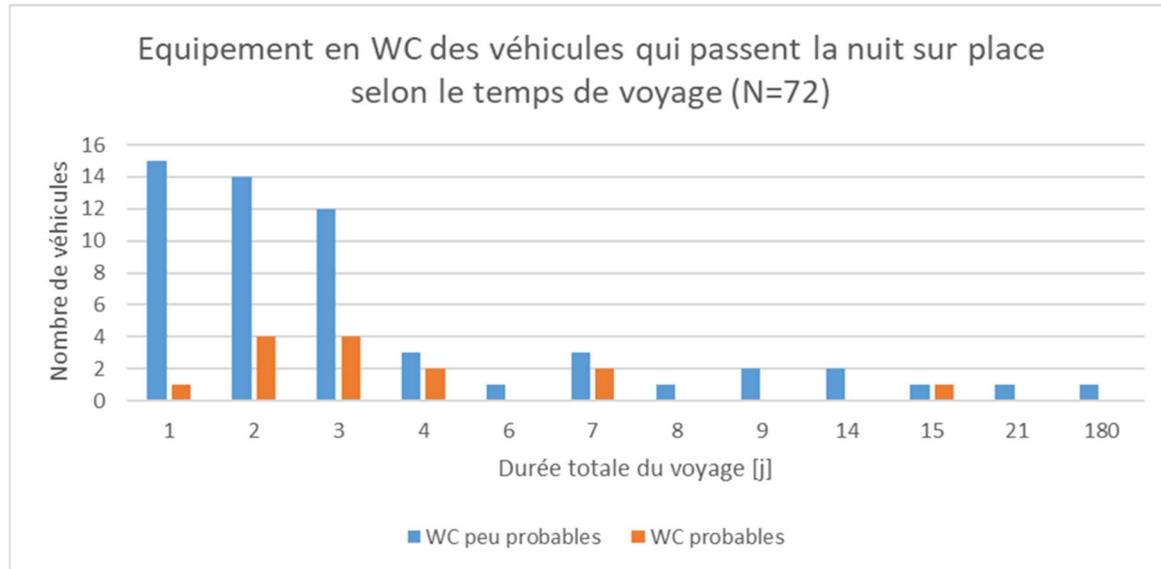


Figure 27 : Équipement en WC des véhicules qui passent la nuit sur place selon le temps de voyage

Les deux tiers des groupes (38/57) font un voyage de 1, 2 ou 3 nuits.

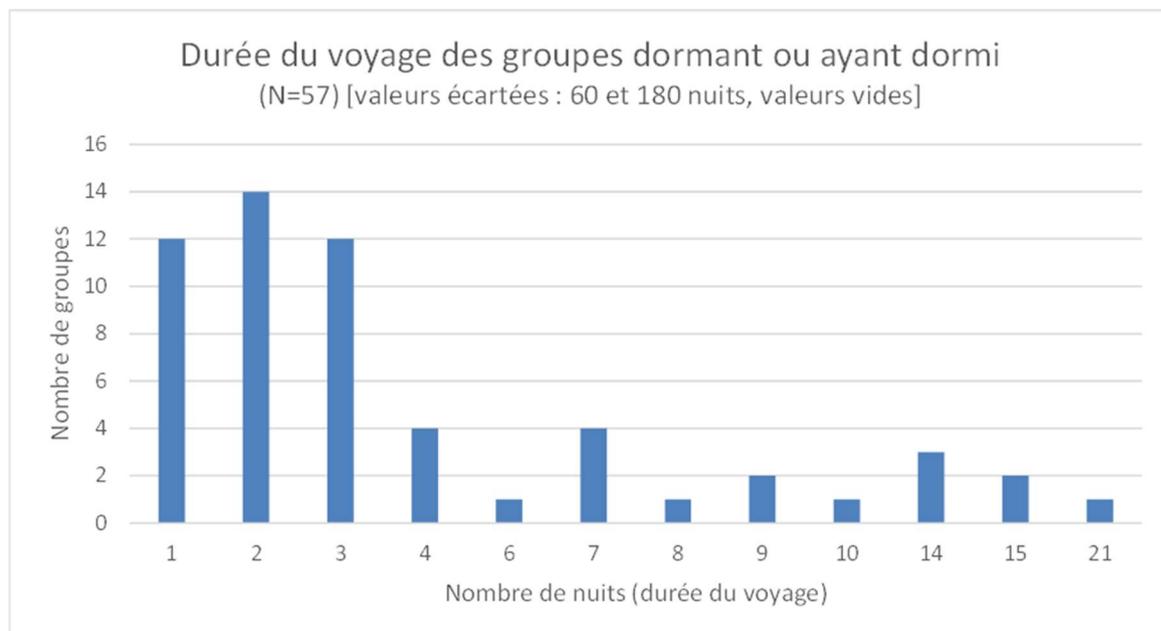


Figure 28 : Durée du voyage des groupes dormant ou ayant dormi

### Dépenses moyennes

Les dépenses journalières moyennes d'une personne s'élèvent à une vingtaine de francs suisses. La part représentant les activités est négligeable : l'essentiel des retombées économiques des caravanistes va au commerce alimentaire et à la restauration.

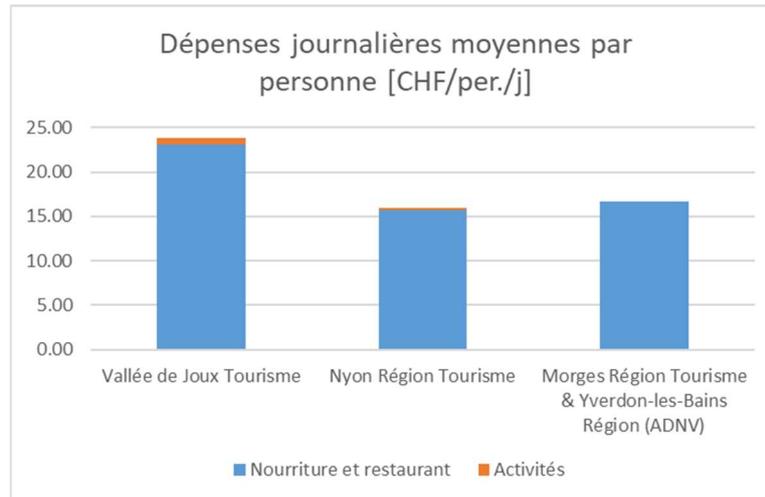


Figure 29 : Dépenses journalières moyennes par personne

### Profil des caravanistes selon le lieu de séjour

Les personnes ayant répondu pour le groupe sont en grande partie en activité professionnelle. Les avis de personnes masculines ont davantage été recueillis.

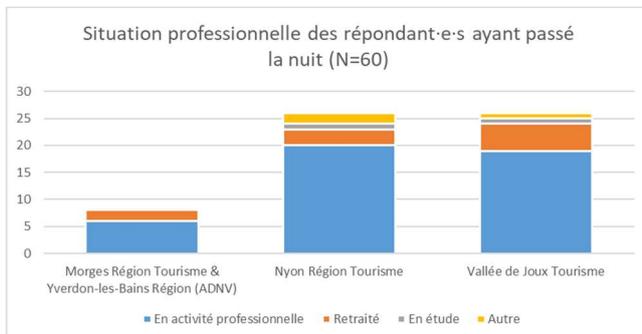


Figure 30 : Situation professionnelle des répondant·e·s ayant passé la nuit

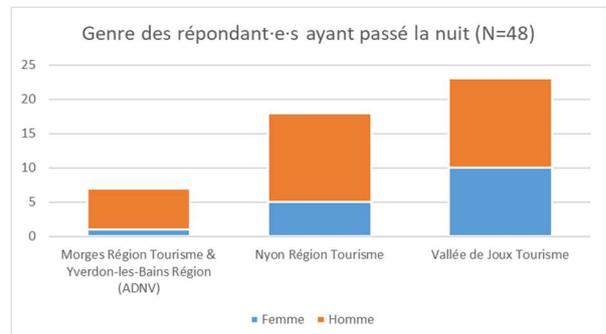


Figure 31 : Genre des répondant·e·s ayant passé la nuit

Les personnes accompagnant la personne interrogée sont souvent conjointes ou membre de la famille. Les ami·es forment une part importante dans la région de Nyon, catégorie qui n'a pas été rencontrée à Yverdon-les-Bains & Morges.

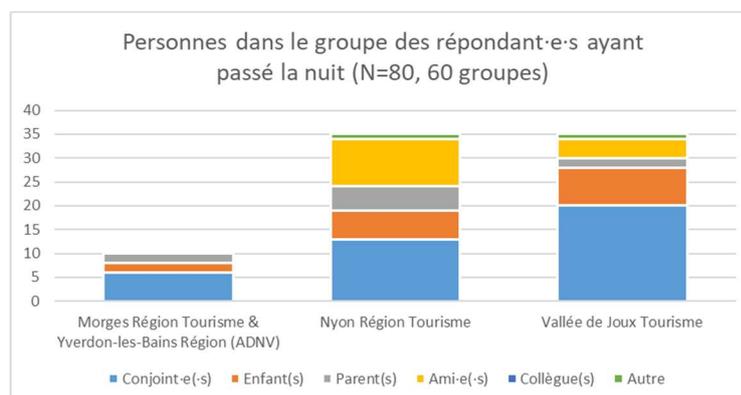


Figure 32 : Personnes dans le groupe des répondant·e·s ayant passé la nuit

## 5.4. Constats

Sur la base des informations précédentes, certains constats peuvent être exprimés :

- 2 approches actuelles distinctes de gestion du caravanning :
  - Vallée de Joux : coûts supplémentaires, équipement spécifique, emplacements répertoriés
  - Pieds du Jura : pas de coût supplémentaire à la taxe de séjour, peu ou pas d'équipement, pas de mise en avant des emplacements
- La clientèle est essentiellement régionale : 80% habitent à moins de 100 km du parc, soit dans des régions linguistiques francophones.
- Il s'agit principalement de séjours de courte durée.
- La proximité avec la nature est le principal centre d'intérêt dans l'expérience des caravanistes.
- Les retombées économiques sont faibles. Elles concernent majoritairement les achats de type alimentaire et la restauration.
- Les accès aux routes sont limités pendant l'année, selon des secteurs et des périodes différentes
- Le type de véhicule est relativement peu corrélé avec un besoin d'équipement ou avec un choix d'un type de localisation (plus ou moins proche de la nature).

## 6. ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

22 entretiens semi-directifs ont été effectués entre juin et septembre 2023 avec des personnes ressources et représentatives des activités produites dans le PJV en lien avec le caravanning (voir la liste des personnes en annexe, ainsi que le questionnaire utilisé).

### 6.1. Résumé des entretiens par thèmes

Les personnes interrogées lors des entretiens semi-directifs se sont exprimées sur plusieurs sujets en lien avec la pratique du caravanning, en général et spécifiquement dans le PJV. Les idées et avis ainsi récoltés sont triés par thématiques ; à noter que le classement n'est qu'indicatif car certaines thématiques sont liées, par exemple la tarification et l'équipement, et on peut retrouver des avis contradictoires. Certaines phrases correspondent aux avis de plusieurs personnes tandis que d'autres n'ont été émises que par une seule. Ces entretiens ont été utilisés afin d'orienter au mieux les recommandations.

#### 6.1.1. Est-ce que le caravanning est un problème dans le PJV ?

**Le caravanning ne pose pas de problème, du moins pas directement** : c'est intéressant, mais ce n'est pas une priorité et il y a peu de ressources pour gérer davantage. Cela reste quelque chose à gérer.

**On éprouve des difficultés à gérer le surnombre** (débordement dans des zones non-autorisées, comment et où rediriger les gens) et le manque de clarté dans les informations (besoin d'outils de communication plus complets pour expliquer aux gens où aller et pour faire comprendre les enjeux en lien avec la forêt, la biodiversité, etc.)

**Si les gens sont bien accueillis** (équipement de base et beauté du spot), **tout se passe bien !**

**Il y a d'autres pratiques qui peuvent être en partie liées au caravanning qui elles, sont problématiques** : les chiens, le mountain bike et les raquettes hors des sentiers balisés. Tant que les gens restent sur la route (au plus loin de 100 mètres aux abords de la route, à pied) et qu'il n'y a pas de nuisance sonore particulière, le caravanning ne pose pas de problème.

On travaille pour une minorité de la population qui a de la peine à respecter les règles, le bon sens commun. **Mais dans la globalité, ça se passe bien.**

Ça peut gêner des agriculteurs de temps en temps ; **il n'y a pas eu de conflit à proprement parler.**

#### 6.1.2. Anticipation et réaction face aux étés covid

Initiative de **sondage de l'ARCAM en juin 2020** auprès des communes pour savoir s'il y avait des places de débordement connues aux abords des campings, sans retours suffisant dans le contexte du moment.

Dès 2020, cela a accéléré le processus : **la demande est là !**

### 6.1.3. Types de public

**Il y a deux types de personnes dans cette commune** : les touristes d'une nuit (tolérés) et les squatteurs nomades (frontaliers qui se donnent rendez-vous sur une place)

C'est un **public de niche**.

**Il y a de plus en plus de « petits » véhicules aménagés (van), VW California ou « calif »**. Beaucoup de personnes viennent aussi en vélo/à pied avec une tente.

### 6.1.4. Equipements et infrastructures

#### *Quels équipements ?*

Quelques infrastructures manqueraient (p. ex. tri des déchets, panneau d'informations, foyer, électricité, eau, vidange, etc.).

**Si des places sont définies, autant faire en sorte qu'il y ait un minimum de confort d'accueil** (toilettes sèches, vidange au Marchairuz, Twint, entretien des places, ...).

**La commune est ouverte à mettre en place des infrastructures** ; actuellement, le PPA de la commune n'autorise pas l'installation de bornes de recharge électrique.

**L'exemple du manque d'emplacement pour la vidange a souvent été mis sur la table**, comme quoi les gens pourraient facilement céder à la facilité et déverser le tout dans les grilles (qui ne sont pas forcément reliées à un système d'épuration) ou alors directement dans la nature.

**Des infrastructures doivent être mises en place pour les personnes [minoritaires] qui ne seraient pas sensibles à la protection de la nature** (accent sur les sanitaires, même pour les activités hors caravanning car il n'y a pas d'équipement public).

**Le nombre de camping-car** (p.ex. VW tout aménagé) **a considérablement augmenté en deux ans** (observé dans les campings). Le caravanning sauvage est un entre deux : confort minimum (qui peut être plus important dans un camping) et simplicité (le côté proximité à la nature est de plus en plus demandé).

**Pourquoi pas des toilettes sèches ou chimiques**, mais il faut voir qui paie pour l'entretien.

**Cela serait bien d'avoir un peu plus d'infrastructures comme des ToiToi ou des stations de vidange**, pour que les gens puissent rester un peu plus longtemps sur place. Pas nécessaire de faire quelque chose de plus formel. Apprécie le côté « bonne franquette » actuellement.

**Ce qui est sûr, c'est qu'il faut donner de meilleures conditions d'accueil sur les places existantes** (cadre et équipement, au moins électricité, toilettes et vidange).

**Il n'y a pas de volonté de mettre en place des infrastructures** : les gens viennent avec leur propres WC, repartent avec leurs déchets et respectent le site.

**Bassins** : **Il n'y a aucune infrastructure sur place et les gens respectent de manière générale assez bien** (pas de poubelle sur place, donc les gens ramènent avec eux) ; il y a peut-être quelques creux de feu sauvage

### ***Ampleur du système d'équipement***

Il faut faire quelque chose urgemment, créer une offre !

Il faut que ce que l'on met en place soit proportionnel au nombre de personnes qui viennent sur place : gestion des ressources disponibles.

### ***Catégories de véhicules***

Il serait souhaitable de distinguer les personnes qui viennent avec des équipements (leur propres WC, etc.) des autres. Ce qui dérange, c'est de voir un rayon de 50 m autour d'un emplacement où tout le monde est allé faire son trou à la pelle.

Il faut pouvoir contrôler ce qu'il se passe avec des infrastructures/prestations à disposition (toilettes, etc.). Cela pourrait par exemple se faire dans des zones de camping naturel [hors établissement de camping existant] mais qui soient explicitement définies et contrôlées.

Il n'y a pas de distinction particulière à faire entre les personnes qui viennent en véhicule ou en tente sac à dos : même accès aux infrastructures (sauf peut-être les bornes électriques, la vidange et la quantité d'eau potable).

## **6.1.5. Informations, organisation des emplacements**

### ***La communication comme cheval de bataille***

Il faudrait plutôt dire où il est autorisé et ne pas spécifier où c'est vraiment interdit, sinon ça risque d'attirer des gens dans ces périmètres. Cependant, il faut expliquer les enjeux qui font qu'on ne peut pas aller ailleurs (protection de la faune jour ET nuit, incendie, eaux, biodiversité, bruit, chiens, loup et troupeaux, etc.). « Mettre en place des choses qui permettent aux gens de faire le plus juste possible »

Axer sur la prévention plutôt que sur la répression (même si la répression s'avère nécessaire dans certains cas).

Le parc doit aider à éduquer les gens au respect de la nature (et des autres), ainsi qu'à faire de la répression si nécessaire.

Il est important pour la commune de clarifier les choses et d'offrir des places à ce type d'usagers.

Beaucoup de travail de communication pour le public est à effectuer. « Ne pas dire « non » mais « oui mais ailleurs »

Interdire totalement est mauvais, car cela ne va pas arrêter les gens : il faut accompagner.

### ***Quelles informations ?***

Délimitation claire, nombre de véhicules (contrôle sur place : ordre de grandeur), nombre de nuitées consécutives (garantir une rotation si saturation), les feux [foyers autorisés et danger des feux], toilettes (voir avec les gardes forestier).

Le cas des propriétaires privés rend la compréhension du système un peu floue : il faut bien indiquer quels sont les endroits officiels qui fonctionnent avec les mêmes conditions.

### **Quels supports d'informations ?**

Avoir un flyer/un espace sur le site internet du PJV avec toutes les infos générales

Intéressant de mettre **une photo/un plan des lieux pour montrer où l'on peut stationner précisément** (car pas de barrière en pleine nature)

### **Organisation des espaces**

Prévoir des espacements de 10-50 mètres plutôt que côte à côte ou hyper éloigné : il faut que ça soit agréable, mais qu'on comprenne qu'on est sur une place officielle.

Les gens comprennent peut-être mieux qu'ils entrent dans un « parc » dès le moment où une barrière physique est franchie. Faudrait-il des panneaux d'information d'entrée dans le parc au bord des routes ?

Les endroits interdits devraient être bien mis en évidence, quitte à mettre des barrières avec des clefs (pour que ce ne soit pas trop contraignant pour les professionnels (forêt, pâturages, sécurité).

Exemple inspirant : **Eco-camping de Saignelégier.**

### **Autres effets de la communication**

Crainte de faire un appel d'air ce qui pose un dilemme : être clair tout en restant discret.

Le fait de mettre en avant des places ferait l'effet aimant : si c'est bien indiqué, les gens y vont. [Par exemple, les spots de photo sont à garder secrets (...)] Equilibre à trouver entre promouvoir l'offre (renseignements) et infos pour rediriger à l'extérieur en cas de saturation, sans « faire de la pub ». Entretien d'un public de niche.

**Une app ? Un flyer.** Avoir des infos claires, simples (symbologie habituelle).

**Les informations doivent être mises en avant par le parc** (où sont situés les emplacements, les bornes de vidange etc.). Les communes travailleraient sur les autorisations (affectations)

**Schéma des parcs canadiens** (avec une politique commerciale)

**L'offre touristique est à développer ou étoffer. Mais ça doit être canalisé.** Exemple inspirant : les Grisons (par contre peut-être un peu trop « carré » pour notre culture).

**La commune n'est pas une destination appropriée pour le caravanning** (activité touristique déclinante)

Chaque commune ne peut pas avoir la même chose que Bassins : se poser à un emplacement loin des activités économiques ne permet pas de faire un système « donnant-donnant »

Il y a une distinction à faire dans les moyens alloués pour la forêt et pour l'accueil en aire forestière.

**On peut davantage communiquer avec le public de niche actuel** : ne pas créer de trafic supplémentaire, mais **les gens qui sont là devraient être mieux informés sur la région.** Proposer des sorties découvertes (même gratuites et de courte durée). Comprendre le loup et les troupeaux, l'histoire, le Grand-Tétraz, le karst, etc. Pour que les gens apprennent la nature, il faut les autoriser à venir (et maintenant les inviter

### 6.1.6. Gestion et uniformisation à l'échelle du PJV

Besoin d'avoir une base uniforme pour le parc mais d'avoir une marge de manœuvre opérationnelle (n'a pas envie qu'on vienne vers lui en disant « c'est comme ça que tu dois faire »). Le lead doit pouvoir être pris par tout le monde (si énergie et volonté il y a).

La commune est d'accord de s'uniformiser sur la communication (cohérence) ; avoir des documents officiels.

Si les communes voisines se lancent dans une direction, il serait logique de les suivre pour des questions d'uniformité.

Le parc doit guider, donner les règles générales, vulgariser la législation et réglementation supérieure en la matière.

Le parc doit être coordinateur entre les communes et propose des solutions. Les communes restent maîtresses de la gestion sur le terrain.

Equilibre entre promouvoir à fond et ne rien faire. Nécessité d'accompagnement (communication et équipement si besoin). Le parc est un outil durable que la commune ne peut pas mettre en place.

Toutes les communes devraient jouer le jeu de la même manière : application des règlements, uniformisation.

Uniformiser pour avoir une ligne directrice générale ET adapter aux conditions locales.

La commune ne peut pas avoir les outils pour gérer ce genre de problématique seule, d'où l'importance de faire partie d'une structure comme le PJV dès 2023.

Ce serait au PJV de regrouper les infos (aussi en France) et d'assurer une communication uniforme sur la localisation des équipements (plutôt que de rediriger les caravanistes vers plusieurs systèmes externes).

### 6.1.7. Règlementations et marge de manœuvre des communes

#### *Proactivité*

Rôle de la commune : être proactif pour anticiper la montée de cette pratique, qui est un moyen supplémentaire de donner la possibilité à la population urbaine d'accéder à de beaux environnements (charme, nature, caractère, commerces, calme, ...).

La législation actuelle est trop restrictive à propos des forêts.

Attente de suivre une direction coordonnée entre toutes les communes du PJV.

La création d'emplacement en forêt est soumise à la réglementation cantonale en la matière. La commune et le canton doivent collaborer.

#### *Règlements communaux interdisant le caravanning*

La taxe de séjour n'est pas systématiquement prélevée. Le système de mettre un BVR à disposition à la commune est connu par certaines personnes, mais cela ne va pas forcément s'appliquer hors des structures d'hébergement officielles.

Cette activité n'est pas autorisée par le règlement communal (ainsi, la taxe de séjour n'est pas demandée).

### **Complexité du système et des compétences**

Il manque de la clarté dans les procédures entre commune et canton. Les voyers (arrondissement) doivent de manière systématique être mis en référence pour faire le lien entre ces entités.

Le fait que la commune gère les règlements de camping et que le Canton gère la ZAG et la forêt, **on ne sait plus qui est compétent pour intervenir à quel moment sur quel sujet.**

### **Zones grises**

Législation : **il y a une marge de manœuvre communale, mais le public peut être perdu.** Le parc fait ce qu'il veut dans un cadre réglementaire et légal général et est garant de communiquer ses règles au public.

**Beaucoup moins règlementé qu'en suisse-allemande.** Il y a quelques éléments, qui diffèrent en plus entre les communes, notamment le nombre de nuitées consécutives avant de demander une autorisation spécifique).

**Véhicules interdits** (ce qui inclut les vélos électriques 45 km/h silencieux<sup>27</sup>).

**Parcelles privées d'utilisation publique.**

## **6.1.8. Liens et conséquence sur les acteur·ices externes**

### **Etablissements de camping**

Sans revendiquer subir d'injustice aujourd'hui, **le fait que certaines personnes ne paient pas leur taxe de séjour** (et que ça ne soit pas suivi) **forme une concurrence déloyale pour les campings.**

Campings : **Les personnes venant uniquement pour bénéficier des équipements de base peuvent être impatientes.** On a tendance à privilégier les services et le soin à donner à notre clientèle (longue durée), l'on peut dès lors être moins disponible pour les autres.

Si le prix est un problème dissuadant les caravanistes adeptes de camping sauvage de venir dans des campings, **il existe des tarifs plus bas pour profiter uniquement de la nuit et des équipements de base** (eau, électricité, internet) : cela peut par exemple être une solution de redirection lorsque l'offre d'accueil du PJV serait en saturation. Si on offre des prestations de qualité, on donne « envie » de payer (l'inverse est surtout vrai).

---

<sup>27</sup> Interdiction aux cyclomoteurs de circuler sur les routes par avec entre autres des panneaux OSR 2.14 (voir Figure 7)

### **Retombées pour le commerce local et le tourisme**

Le caravanning est une activité bénéfique pour la Vallée de Joux.

**Le slow tourisme, c'est super !** Il y a plein de choses à partager avec les acteur·ices locaux·ales, tout le monde y gagne.

Le cliché des personnes en camping-car qui emportent toute leur nourriture avec elles fait mauvaise presse au caravanning. **Les gens ont besoin de pouvoir acheter des aliments** et de profiter d'autres services commerciaux.

**La proximité avec les caravanistes telle qu'elle est aujourd'hui est bonne** (dépanne, entre-aide, consommation). Il peut y avoir beaucoup de client·e·s au même moment au restaurant, ce n'est pas forcément facile à gérer. Mais ce n'est ni un problème ni une dépendance (restaurateur).

**Même s'il n'y a pas d'impact visible chez les commerçants, ça participe quand même au soutien de l'activité touristique de la commune** (moulin, acro-branche, rando, VTT, cheval, future piste vita).

Vallée de Joux : le ValPass est offert pour les personnes sur les emplacements à 8 CHF

### **Plateformes indépendantes de caravanning**

Le système France Passion serait un bon concept à appliquer.

L'atout actuel est d'offrir les infrastructures en manque aux adeptes de **camping sauvage** (toilettes sèches, eau petite terrasse).

### **Divers**

**Problèmes autres que caravanning** : rave-parties, pique-niques du dimanche (foyers sauvages et feux non/mal éteints).

Il y a pas mal de monde qui vient à la très haute saison pour les achats en magasins, mais cela n'apporte pas tellement de clients pour des achats alimentaires. En général, les gens ont déjà tout ce qui leur faut dans leurs affaires de voyage et viennent à l'épicerie uniquement pour dépanner. Ce n'est pas un problème, les commerces tournent très bien uniquement avec les locaux.

« Il faut que ça soit donnant-donnant. » Si de nouvelles personnes viennent dans le parc, il faudrait qu'elles contribuent aussi à la vie sociale et économique de la région.

**Il y a trois alpages qui profiteraient particulièrement de cette clientèle** (mais pas le village à proprement parler) : Chaumette, Pralets, Bassine [achat de fromage].

**Equilibre à trouver** entre l'autonomie des gens (équipement, alimentation) et la participation (occasionnelle, régulière ?) à ce que les alpages ont à vendre, au commerce local.

Les agriculteur·ices doivent être accompagnés pour proposer des places (ne savent pas quelles procédures suivre).

Ça ne serait pas cohérent de faire de la **pub** venant du parc pour ce genre de systèmes.

### 6.1.9. Coûts de la nuitée et taxe de séjour

#### ***Bonne participation des caravanistes***

Les personnes jouent le jeu de manière honnête et respectueuse (paiement de la taxe d'emplacement + taxe de séjour par Twint, ou contact direct spontané)

Financement souhaitable, accompagné d'un message approprié ! (Les gens participent plus facilement si la raison du paiement est connue.)

#### ***Gestion financière et principe de définir un/des prix***

La taxe de séjour est la même dans toutes les communes. A supposer que cela reste ainsi, il doit y avoir un équilibre administratif en back-office.

Le principe de faire payer les caravanistes permettrait de jouer un jeu plus équitable avec les hôtels et les campings. Ce ne sont pas les impôts que les établissements hôteliers paient qui doivent financer les places gratuites de caravanistes !

Si paiement il y a, il doit y avoir aussi des prestations qui vont avec. On pourrait ainsi financer l'entretien de la route, mais ça ne bénéficierait qu'aux véhicules, et aussi aux visiteurs à la journée.

Il doit y avoir du répondant économique pour que ça marche [qu'il y ait une sorte de retour sur investissement].

La thématique de la taxe n'est pas très bien perçue : c'est toute une organisation pour pas grand-chose au final. La taxe doit avoir une plus-value véritable et démontrée (pas pour le principe d'uniformisation sur ce point-là, peut-être sur l'aspect symbolique...).

Il faudrait que le système permette de savoir dans quelle commune (secteur financier) les caravanistes ont séjourné.

Le paysage a aussi un coût, d'une certaine manière [financer l'entretien de l'environnement]

Le système d'uniformisation des prix devrait pouvoir – dans un second temps – s'appliquer à d'autres communes hors du parc.

#### ***Uniformisation ou multiplicité des prix ?***

Il peut être compliqué pour les personnes en vacances de comprendre la différence des prix, que ça soit entre les communes du parc ou même entre les propriétaires.

L'uniformisation des prix sur l'ensemble du parc peut avoir lieu s'il y a les mêmes infrastructures.

Ça serait intéressant qu'il y ait les mêmes prix partout.

#### 6.1.10. Contrôle et sanctions

La procédure de dénonciation est lente et les gardes forestiers n'ont pas de retour sur les aboutissements. C'est presque plus contraignant pour l'administration que pour les caravanistes, qui passent de bonnes vacances pendant ce temps et qui n'ont pas été dissuadés par l'amende qui n'est pas tellement élevée (...).

Ok pour faire une logique commune de communication, mais il ne faut pas que ça devienne une trop grosse entreprise (principe de proportionnalité). **S'il y a des règles strictes, il faut qu'il y ait des contrôles qui suivent.**

**Réfléchir à avoir 2 rangers pour intervenir le w-e (vulgarisation/répression).**

#### 6.1.11. Protection de la nature

La planification cantonale (sur diverses thématiques comme la biodiversité [Grand-Tétras], l'exploitation du bois, le paysage, l'accueil, etc.) fait l'objet de pesée d'intérêts et doit être respectée.

La problématique du loup est à gérer (attire des gens observation/défense) ; quand un troupeau de vaches court à cause du loup, ce n'est pas un promeneur qui va les arrêter.

Les personnes qui vont dans des coins tranquilles dans la nature le font car elles sont a priori déjà sensibles au respect de l'environnement.

Les personnes qui vont contrôler doivent être des ambassadeur·rices : accueil et informations bienveillantes, explications, aide, verbalisation uniquement si abus (« rangers »). Cela doit pouvoir se faire aussi pour les autres types de touristes (informations), vtt, rando, etc. !

Garde forestier : **ne souhaite pas avoir comme mission donner des amendes d'ordres mais plutôt vulgariser et communiquer avec les gens.**

La législation (adaptation vaudoise de la LFo) **va bientôt changer.** Changement de terme : « Agent forestier », autorisé de déposer des amendes d'ordre.

J'ai l'impression que les gens sont davantage respectueux au fil du temps.

Le garde forestier amène de temps en temps des tas de bois pour que les gens puissent faire du feu (dans un pâturage boisé, il n'y a souvent plus rien qui traîne, surtout quand tout le monde est passé pour faire son feu).

Des vaches ont eu le vers solitaire. Il y a une possibilité qu'il ait été transmis à cause des déjections humaines dans l'herbe.

## 6.2. Diagnostic synthétique du caravanning dans le Parc Jura Vaudois

Les éléments de diagnostic issus du chapitre précédents ainsi que des entretiens semi-directifs permettent de dresser la matrice FFOR (forces-faiblesses-opportunités-risques) suivante :

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des sites par les caravanistes</li> <li>• Respect des consignes explicites par les caravanistes</li> <li>• Pas de débordement observé dans la fréquentation en 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération de la clientèle pour valoriser les bons comportements en faveur de la protection de la nature</li> <li>• Existence du PJV pour centraliser l'information</li> <li>• Coordination de l'information avec P4N</li> <li>• Mise en valeur potentielle des produits locaux alimentaires</li> <li>• Créer un système qui prend en compte et équilibre les différentes volontés des communes du parc</li> </ul>
Faiblesses	Risques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'information à l'amont (vue d'ensemble de tous les emplacements comme P4N inexistante)</li> <li>• Manque d'information sur le statut des emplacements (autorisé ou non) de certains sites</li> <li>• Manque de clarté dans la multiplicité des offres de camping-caravanning</li> <li>• Lacunes d'équipement ponctuel</li> <li>• Les besoins des campeurs sans véhicule sont peu pris en compte</li> <li>• Manque de personnel qualifié pour communiquer, contrôler et sanctionner</li> <li>• Amendes peu dissuasives (les personnes peuvent rester sur place avant de recevoir leur amende à la maison)</li> <li>• Autres événements ponctuels susceptibles de provoquer des débordements ou des nuisances (rave-party, utilisation de drones)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'adaptation du comportement des habitué-es</li> <li>• Publication et partage de davantage informations fausses avec P4N par le public</li> <li>• Protection du district franc à assurer</li> <li>• Développement de la pratique (comment gérer un débordement futur, ponctuel ou continu)</li> </ul>

## 7. ATELIER DU 19 JANVIER 2023 À GIMEL



Un atelier a été organisé le 19 janvier 2023 à Gimel dans le but de présenter les premiers résultats (au travers d'un rapport intermédiaire) ainsi que de donner un temps de réflexion participative sur les actions à mener pour améliorer la situation sur le territoire du Parc. 39 personnes dont les activités sont en lien avec le parc y ont participé. En détail, étaient présentes 3 personnes représentantes du PJV, 4 de la HEIG-VD et 11 ayant participé à un entretien, et diverses personnes représentantes des exécutifs et législatifs des communes, des propriétaires fonciers, des exploitantes et amodiataires. La soirée a débuté par la présentation du rapport intermédiaire, puis les participants ont été répartis en trois groupes, afin d'aborder trois scénarios de gestion de la pratique du caravanning dans le PJV. A chacune des tables, un exemplaire du rapport intermédiaire était à disposition. Des posters ont été réalisés pour structurer la discussion. Enfin, une synthèse orale des discussions a été réalisée par les trois représentants du PJV, et la soirée s'est conclue par un apéritif.

Il avait été décidé de présenter trois scénarios de développement contrastés, afin de mettre en discussion un maximum de sujets ou prises de positions en lien avec la pratique du caravanning dans le PJV (information à mettre à disposition, modes de gestion, financement). Il s'agit volontairement de scénarios un peu « caricaturaux ». Cependant, certains objectifs de ces scénarios pourraient être développés, et déployés selon le contexte ou dans certaines zones du PJV.

## 7.1. Discussion du scénario 1 « Réguler la pratique du caravanning dans le Parc Jura Vaudois »



### 7.1.1. Réguler la pratique : objectifs posés

Ce scénario de développement a été présenté comme plutôt restrictif vis-à-vis de la pratique du caravanning dans le parc :

- Ne rien faire pour encourager, réguler et gérer les dysfonctionnements
- Proposer un équipement minimal plutôt orienté vers les personnes à pied (randonnée)
- Se concentrer sur l'information sur place, peu de centralisation de l'info (maintenir la vue d'ensemble et communiquer si besoin)
- Axer la communication sur d'autres activités nature sans incitation implicite ou explicite au caravanning

### 7.1.2. Points de discussion

Appréciation générale

Le scénario a été considéré par les participant·es comme irréaliste et peu adéquat. Il a néanmoins suscité des questions de fond : réguler la pratique signifie-t-il interdire la pratique ? De façon générale, il faudra tenir compte des emplacements déjà autorisés (référence aux 21 emplacements « Officiel » et « Officiel (visible sur P4N) » recensés, voir Figure 10).

Des idées ont été développées, comme par exemple de limiter l'accès aux camping-cars, et inciter ces derniers à rester dans les villages (retombées économiques pour les commerces locaux).

A l'image de la gestion du loup dans le PJV, certains participants ont mis en avant la nécessité et l'enjeu de faire cohabiter différentes populations, dont les campeurs.

### **Information**

Une information minimale (se concentrer sur l'info sur place uniquement) ne paraît pas constituer une solution satisfaisante au vu de la réalité de la pratique : Que faire en cas de saturation ? Il est nécessaire de pouvoir orienter les campeurs, et cas échéant, leur dire « ne venez pas ». Il faut donc faire connaître en amont (sur internet) les emplacements autorisés et les zones où la pratique est interdite.

Orienter vers les bonnes pratiques :

- Délimiter les places officielles de façon précise (orthophoto), de manière à pouvoir sanctionner si les campeurs sont au mauvais endroit.
- Donner des informations sur les amendes : il faut expliquer pourquoi on interdit, et annoncer l'interdiction.
- Faire la liste des 21 sites officiels, tout le reste est interdit (être clair avec ce principe).

Déployer plusieurs canaux d'information :

- Panneaux
- QR-Code
- Mieux exploiter les cartes interactives (p.ex. suisse mobile)
- TCS (site internet, campings)
- Park4Night (les emplacements interdits ne doivent pas apparaître dans Park4Night, gérer la « désinformation »).

Bien informer sur les règles :

- Bases légales
- Carte du district franc fédéral
- Zones interdites, zones autorisées

Principe d'information lié à ce scénario : « c'est interdit, sauf... » (attention toutefois à l'image véhiculée par l'interdiction).

### **Équipement et entretien**

Les discussions ne se sont pas focalisées sur l'équipement des emplacements existants, mais sur les mesures à prendre pour restreindre l'accès :

- Installer des barrières ou des gabarits (pour interdire les camping-cars sur certains chemins)
- Favoriser les autres formes d'hébergement
- Valoriser et développer les campings officiels : en ouvrir de nouveaux, et mettre au goût du jour les campings existants, plus proches

### **Financement**

- Taxe de séjour payable par QR-Code
- Tarification unique dans le parc
- Le prix doit permettre de dissuader

### **Gestion**

Malgré un scénario plutôt « restrictif » sur la pratique, les participant-e-s s'entendent sur le fait qu'il faut une forme de gestion :

- Tarification simple (proposée par un des groupes)

- Perception par la commune, ou déléguée à une entité (le PJV pourrait-il jouer ce rôle ?)

Les participants tombent d'accord sur le fait que pour faciliter la gestion, il est nécessaire d'avoir des pratiques relativement harmonisées entre les communes du PJV, et donc, il faut pouvoir harmoniser les règlements communaux.

Les participants relèvent également les difficultés liées au contrôle du caravanning :

- Manque de ressources
- Comment savoir si la personne dort effectivement sur place ? (nécessaire d'effectuer plusieurs passages successifs)
- Perception des amendes [NB : l'amende ordonnée dans le district franc s'élève à 150.-]

Des questions sont soulevées :

- Faut-il distinguer le van du camping-car ? (le van a besoin de commodités, le camping-car a besoin de vidanger)
- Justification de la taxe de caravanning : réguler, encourager la qualité

### 7.1.3. Forces et faiblesses du scénario 1 « Réguler la pratique »

<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif de sauvegarde du site PJV, nature préservée, cohérent avec les valeurs du PJV</li> <li>• Sensibiliser et informer sur les impacts de la pratique (justification pour restreindre)</li> <li>• Economies en investissements si on ne fait rien</li> <li>• Les efforts pourraient être réinvestis dans les campings (« officiels »)</li> <li>• On pourrait aménager des campings qui répondent aux besoins des pratiquant·es du camping sauvage</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de gérer la situation (il faut une forme de gestion)</li> <li>• Harmonisation des réglementations communales</li> <li>• La Suisse alémanique est moins tolérante (peut-on s'en inspirer ?)</li> <li>• Orienter les campeurs vers les campings officiels (mais ils sont souvent complets !)</li> <li>• Développer (réaménager) les campings officiels</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de financement pour la surveillance et le contrôle</li> <li>• Il y aura toujours une demande, sans plus de moyens pour la canaliser</li> <li>• Plus généralement (pas uniquement propre au scénario) :</li> <li>• Le PJV est un petit territoire pour une cohabitation de multiples usagers</li> <li>• Il y a peu de zones pour l'accueil en forêt</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise image de la région</li> <li>• Risque de débordement si on ne fait rien</li> <li>• Que le caravanning soit une tendance durable</li> <li>• Interdire ne réfrène pas la pratique (au contraire)</li> <li>• Risque de déprédations sur les infrastructures (p.ex. barrières) qui pourraient être mises en place pour « réguler la pratique »</li> <li>• Investissement pour réguler plus important que le bénéfice escompté</li> <li>• Risque d'échec de ce scénario</li> </ul>

## 7.2. Discussion du scénario 2 : « Répondre et s'adapter à la demande »



### 7.2.1. Répondre et s'adapter à la demande : objectifs posés

Ce scénario est une prise en compte du caravanning au sein du PJV.

- Reconnaître et valoriser cette pratique touristique (proche de la nature), répondre aux besoins exprimés par les campeurs
- Equipement : Être sensible aux besoins exprimés (WC, vidange, eau, électricité) selon les sites et les possibilités des communes
- Communication : développer une page internet mettant en évidence les lieux et les équipements, et annoncer clairement le statut et les limites des emplacements (nombre de personnes, limites physiques du site)

### 7.2.2. Points de discussion

#### **Appréciation générale**

Ce scénario est la « voie du milieu », un compromis qui tente d'intégrer cette activité, avec un rôle perçu comme relativement central pour le PJV.

L'idée d'une *charte du camping et caravanning* a été soulevée : elle pourrait être librement appliquée par les communes, qui adopteraient certains principes de gestion.

#### **Information**

Est apparue la nécessité d'uniformiser l'information pour créer plus de lisibilité, pour les touristes, clients, et aussi pour les communes.

Cette uniformisation pourrait se faire sous l'égide du PJV, tout en se concertant avec les OT.

Adopter une signalétique (ligne graphique) commune à tous les emplacements (à voir aussi pour les autres campings) pourrait renforcer l'identité et la notoriété du PJV.

P4N : il reste à trouver un moyen pour que l'information puisse être diffusée, et que l'on puisse avoir un contrôle sur cette plate-forme, tout comme sur Google Maps.

### **Équipement et entretien**

En tenant compte du recensement des emplacements et équipements existants, on devrait pouvoir créer une typologie des sites, et proposer le bon site au bon endroit, en prenant en compte les critères de protection de la nature, mais aussi de la présence des autres activités commerciales (restaurants, buvettes d'alpage, etc).

Les infrastructures (besoin en eau, WC) pourraient être renforcées là où il y a déjà des infrastructures existantes (sites de vidange dans les villages).

### **Financement**

Harmoniser la taxe de séjour dans le territoire du parc, mais créer aussi une taxe d'emplacement, différenciée selon l'usage (camping-car ou tentes uniquement).

### **Gestion**

Juste milieu : on organise mieux l'accueil de ces touristes, en lien avec les besoins de protection de la nature et en clarifiant les règles.

En outre, le nombre de nuitées pourrait être réglementé (3 nuits maximum).

## **7.2.3. Forces et faiblesses du scénario 2 « Répondre, s'adapter à la demande »**

<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On répond à la demande</li> <li>• On stabilise et on contrôle</li> <li>• On formalise l'informel</li> <li>• On officialise certaines places</li> <li>• On clarifie les règles</li> <li>• Meilleure image (que scénario 1)</li> <li>• On met en avant le PJV</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt économique (y.c. taxe de séjour)</li> <li>• Promouvoir la région</li> <li>• Renforcer la protection, faire connaître le PJV</li> <li>• Renforcer l'identité du PJV</li> <li>• Harmoniser la gestion à l'échelle du PJV</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de rentrées économiques pour la région</li> <li>• Les contraintes légales</li> <li>• Financement des équipements par les communes</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compatibilité avec gestion de la forêt ?</li> <li>• P4N n'est pas modéré</li> <li>• Littering</li> <li>• Appel d'air : être dépassé par la demande !</li> <li>• Ne pas trouver de nouveaux sites</li> <li>• Difficulté de mettre d'accord les communes</li> </ul>

### 7.3. Discussion du scénario 3 « Développer activement la pratique du camping et caravanning »



#### 7.3.1. Développer activement la pratique : objectifs posés

Ce scénario mise sur un accompagnement de la tendance constatée ces dernières années, en développant de façon pro-active la pratique du camping et caravanning :

- Faire du camping une pratique touristique durable importante ; attirer ce public vers les activités touristiques environnantes
- Développer l'équipement et ouvrir la pratique à des usagers non motorisés (emplacements liés à l'offre de TC, p.ex.)
- Information complète et centralisée, fréquemment mise à jour, développer un système de réservation des emplacements

#### 7.3.2. Points de discussion

##### *Appréciation générale*

L'idée est de développer un concept d'offre de camping « au cœur de la nature », sans forcément de promotion active, en distinguant la zone « montagne » (à préserver davantage), d'un secteur « villages » où les retombées économiques de la pratique pourraient être stimulées.

Dans ce scénario, le rôle des OT a été jugé central pour la promotion de la pratique du caravanning dans la région.

Il a été rappelé que ce développement « pro-actif » est en contradiction avec la demande initiale de trouver le moyen de « canaliser » la demande croissante suite à la période covid. C'est donc un scénario qui, comme le premier, est à considérer comme une caricature excessive par rapport aux objectifs de gestion de la pratique du caravanning que semblent partager les participant·es à l'atelier.

### **Information**

L'importance d'une signalétique uniformisée est aussi ressortie pour ce scénario.

Les points abordés :

- Plateforme publique + contrôle de l'information → PJV
- Communiquer la localisation des emplacements, cas échéant, des différentes zones.
- Organiser l'info affichée sur P4N et autres applications
- Favoriser Place To Bee / Nomady (privés)
- Informer via les OT : sur place + sur internet (faire une section à part)
- Signalétique sur le terrain (selon niveau d'équipement)
- Concept « Camping Jura Vaudois » à développer : modèle d'aménagement, lignes directrices
- Promotion active pas nécessaire si l'offre est de meilleure qualité
- Mutualisation (signalétique, ...)

### **Équipement et entretien**

Le concept repose sur le développement de nouvelles places : soit de créer une offre, qui propose une expérience. L'idée est peut-être de créer un camping, soit localisé, soit décentralisé, qui puisse attribuer et gérer les emplacements.

Certaines de ces places peuvent être systématiquement regroupées dans les zones « accessibles » (en dehors de la forêt), notamment sur des parkings.

Dans cette attente, on pourrait proposer des localisations « qui en jettent » avec l'appui des communes (et, concrètement, disposer d'emplacements avec places de stationnement plates, de la place au sol pour planter une tente).

L'équipement prioritaire qui devrait être disponible en majorité est les WC : à voir si un raccordement aux collecteurs d'eaux usées est réalisable ou si des toilettes sèches ou chimiques peuvent être installées.

### **Financement**

Les prix de nuitées devraient être adaptés en fonction des personnes, car les consommations des équipements diffèrent : une personne en voiture de tourisme ne va pas utiliser la station de vidange au contraire d'un camping-car. Cela ne serait pas juste de faire payer pour des services non consommés.

Le système devrait permettre de facturer la taxe de séjour et la taxe pour la location de l'emplacement. Pour ce faire, il est important de garder l'attention sur les zones qui ont accès à un réseau mobile ainsi qu'à la possibilité de payer de manière rétroactive, ou bien en anticipation.

Le sujet de la mutualisation des recettes entre les différentes communes du parc a été abordée. Cette manière de procéder ne semble pas satisfaisante.

### **Gestion**

Les applications (P4N, etc) ont un rôle à jouer dans le processus d'identification des bonnes places. Ces offres peuvent être complétées via des sites complémentaires (Nomady, Place To Bee) pour les emplacements sur propriété privées.

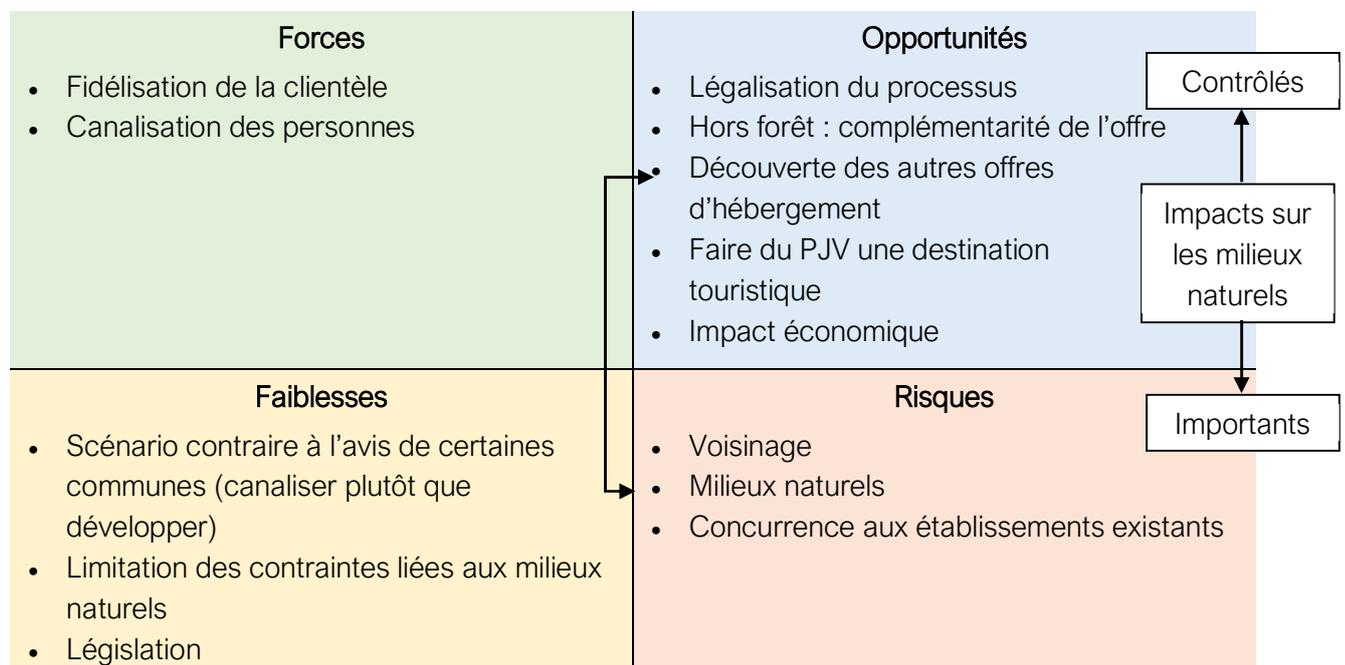
En lien avec le concept du « Camping Jura Vaudois », l'ensemble de l'activité de caravanning devrait être visible et consultable par les communes. Un système de réservation des emplacements peut ainsi être mis en place, mettant en lien les caravanistes et les personnes responsables de la gestion du caravanning.

Pour ce faire, les communes et le parc ont besoin de davantage de ressources (financières et humaines) afin de garantir un accueil et des services de qualité.

Nonobstant, développer le caravanning peut entrer en concurrence avec les établissements de camping existants.

Les communes et le parc doivent assurer une communication entre les décisions d'ouverture des routes et la promotion des zones de camping.

### 7.3.3. Forces et faiblesses du scénario 3 « Développer activement la pratique »



Le risque d'une demande excédentaire par rapport à l'offre dans le parc n'a pas été soulevé par les groupes en lien avec le scénario 3, mais comme pour le scénario 2, il y a lieu de mettre en évidence le risque d'une saturation.

## 7.4. Pistes de recommandations à l'issue de l'atelier

L'atelier a fait ressortir certains constats et pistes de recommandations.

**Le PJV pourrait jouer un rôle central** dans l'information aux adeptes du caravanning, il pourrait en outre être **impliqué dans la gestion** de cette pratique, notamment en ce qui concerne :

- La centralisation et la diffusion de l'information (localisation des places, équipements)
- La formulation des recommandations (attention aux impacts sur la nature, privilégiez les villages et les restaurants d'alpage pour vous approvisionner)

Ce rôle pourrait renforcer l'identité du PJV, en déployant sa « marque », une signalétique, en mettant en évidence les zones admises, et les zones interdites.

**Si la communication est essentielle**, la stratégie, le contenu et les messages sont encore à développer :

- Prendre en compte le risque qu'en communiquant sur le camping sauvage, on pourrait stimuler cette pratique, ce qui n'est pas souhaité au vu des enjeux de protection de la nature
- En communiquant clairement que la pratique est interdite, sauf aux 21 emplacements officiels, on peut réduire ce risque.

**Un concept d'équipement et d'entretien des emplacements** est également à développer, en tenant compte des particularités des sites et de l'équipement déjà présent :

- Apposer un panneau « camping autorisé »
- Demander le paiement d'un émolument (en fonction du niveau d'équipement) servant à percevoir la taxe de séjour et une éventuelle taxe complémentaire pour l'équipement et la gestion du système
- Un nombre de places maximal par emplacement est à fixer
- S'il n'y a plus de places : les campeurs doivent être orientés vers d'autres structures

Les acteurs (PJV, communes, OT) doivent s'entendre sur le financement, qui doit

- Couvrir la taxe de séjour,
- Garantir un prix adapté à l'offre (niveau d'équipement, type de lieu)
- Tenir compte des réglementations (les règlements communaux pourraient devoir être adaptés)
- Eventuellement permettre de distinguer les types de véhicules (ce besoin n'a pas été repris dans les recommandations).

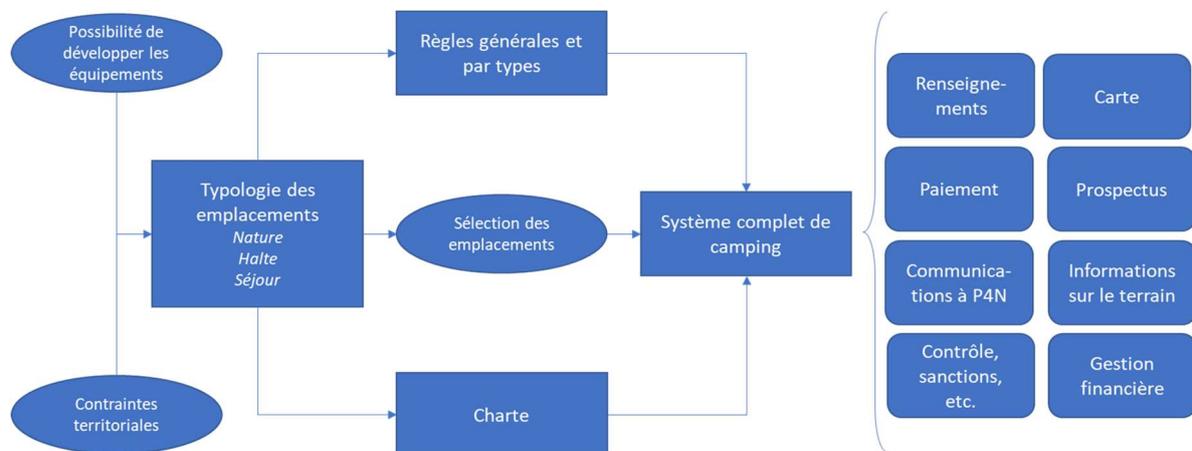
## 8. RECOMMANDATIONS

Les différentes recommandations orientent vers les principes et objectifs généraux suivants :

- Diffuser des informations accessibles et claires pour tout le monde (gestionnaires comme public) et ce sur plusieurs types de supports.
- Intégrer ces informations dans un système de communication publique et touristique (distinguer et clarifier sans pour autant mettre en avant).
- S'assurer que les médias externes partagent les mêmes informations.
- Proposer des types d'emplacements différents selon un concept cohérent et des expériences de séjour définies.
- Améliorer l'équilibre entre le tarif d'une nuitée, les coûts d'entretien et l'offre en équipement.

Les recommandations concernent à la fois des éléments à effectuer (processus de mise en place) ainsi que des pistes de réflexions et des orientations pour la création d'un système complet de camping. Le présent chapitre est divisé selon les éléments suivants :

1. Equipement et territoire
2. Typologie des emplacements
3. Règles générales par type
4. Sélection des emplacements
5. Charte
6. Système complet d'informations camping-caravanning



## 8.1. Éléments méthodologiques : équipement et territoire

Parmi les emplacements retenus, déterminer quels sont les endroits qui peuvent bénéficier d'un **gain d'équipement**.

Quatre types d'équipements principaux ont été mis en avant comme faisant particulièrement partie des besoins généraux des caravanistes : l'accès à l'eau, à l'électricité, les WC et les stations de vidanges des eaux usées.

Quand bien même, d'autres équipements peuvent être mis en œuvre de façon complémentaire. On parle notamment des foyers dont les localisations sont définies et restreintes (impliquant par endroit un stock de bois à approvisionner), des poubelles (pour des déchets incinérables ou recyclables), des tables et des bancs.

Ainsi, pour chaque emplacement existant, les questions suivantes sont à examiner :

1. Parmi les quatre équipements principaux, lesquels sont présents sur l'emplacement ?
2. Quels équipements devraient être ajoutés ?
3. Est-ce que l'installation est réalisable et proportionnée ?
4. A défaut d'installer un équipement à cet emplacement, y en a-t-il un équivalent existant ou prévu sur un emplacement à proximité ?
5. Parmi les équipements secondaires, lesquels devraient être ajoutés ?

Concernant les stations de vidange, il est recommandé de favoriser une communication soignée sur l'emplacement des stations existantes plutôt que d'en construire de nouvelles. Des personnes en camping-car installées à un emplacement éloigné des infrastructures peuvent se déplacer tous les trois jours vers la station la plus proche et profiter des commerces locaux et des activités au passage ; la redirection vers les commerces depuis les stations de vidange est à élaborer, mais aussi et surtout depuis les emplacements de camping-caravanning.

L'enquête n'a pas permis d'identifier tous les emplacements de tri des déchets ; l'accent était mis sur la présence de poubelles pour les déchets incinérables. Or, il serait intéressant, d'identifier, de communiquer, et le cas échéant de renforcer les possibilités de dépôt des déchets recyclables.

Concernant l'accès à l'eau, des recherches complémentaires devraient être menées afin de localiser les points d'eau potable dans le parc. Ces informations pourraient être partagées avec les caravanistes et devraient être utilisées pour identifier les emplacements qui nécessitent l'aménagement d'un apport d'eau spécifique. Il existe une carte réalisée par des contributeurs anonymes répertoriant les sources d'eau potables et fontaines de plusieurs pays<sup>28</sup>. Les données proviennent d'Open Street Map. Ceci peut constituer une base d'information sous réserve de vérifier la validité de ces données et de pouvoir les mettre à jour.

(Des propositions d'ajout d'équipement sont exposées au chapitre 8.4 « Sélection des emplacements »).

Les localisations des emplacements retenus doivent tenir compte de certaines **contraintes territoriales**. Les routes d'accès doivent être empruntables. Les emplacements situés sur un terrain dont l'affectation du sol n'est pas conforme à cette activité ne seraient pas retenus. Il en est de même

---

<sup>28</sup> Source d'Eau potable à proximité | Nearest! Drinking Water : <https://drinkingwater.directory/fr>

avec les emplacements situés sur des parcelles privées, pour ce qui concerne les emplacements qui ne sont gérés par le PJV.

## 8.2. Typologie des emplacements

Une fois les contraintes et les préférences des emplacements étudiées, une typologie des emplacements est à mettre en place. Les offres de caravanning doivent être équitables, soit adaptées aux infrastructures mises à disposition ainsi qu'au cadre environnant.

Par exemple, trois types distincts peuvent être imaginés, correspondant chacun à **une expérience différente** offerte aux caravanistes et autres personnes passant la nuit.

Ces types sont représentés graphiquement à l'aide de plusieurs éléments, afin de pouvoir être utilisés sur plusieurs supports et lisibles par le plus large public (y compris par exemple pour les personnes atteintes de daltonisme) : la forme, la couleur, un symbole, un nom.



Figure 33 : Légende : Proposition de distinctions des 3 types d'emplacement

La grille suivante illustre la méthode générale d'attribution d'un type à un emplacement en fonction du cadre environnant ainsi que des équipements à proximité.

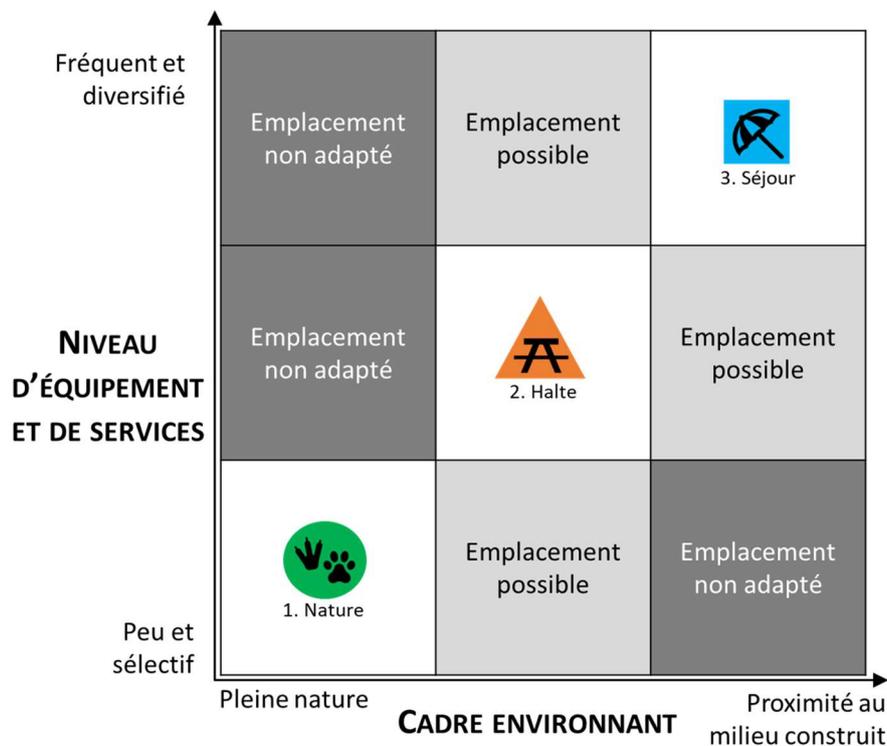


Figure 34: Grille illustrant la logique de distinction des 3 types d'emplacements

Certaines zones de la grille sont grisées avec l'indication « Emplacement non adapté », ce qui correspond à des croisements incohérents entre les deux paramètres : il n'est pas souhaité d'installer trop d'équipements en pleine nature, tout comme – à l'inverse – il ne serait pas souhaitable (ou tout simplement possible) de se situer au sein du milieu bâti et de ne pas avoir accès à certains équipements (tout simplement de l'eau, des WC, des poubelles et des tables pour ce qui est de l'équipement habituel qui n'est pas spécifique au caravanning).

La frontière entre les types reste toutefois malléable, ce qui est représenté par les cases en gris clair avec l'indication « Emplacement possible ».

La forme et la couleur sont utilisés pour avoir des éléments facilement distinguables sur une carte. La couleur verte semble logique pour le type 1 (dans l'idée du nom « Nature ») tandis que les autres couleurs sont arbitraires.

Le prix ne varie pas selon la possession de véhicules mais uniquement en fonction du type d'emplacement : tout le monde participe à l'entretien du paysage et les personnes non-autonomes (qui n'ont pas de WC transportables avec elles) participent davantage à l'utilisation des WC. Dans l'autre sens, les personnes possédant ce type d'équipement vont profiter de l'électricité, de volumes plus importants d'eau et des stations de vidange. Des suggestions sur la gestion des recettes se trouvent au chapitre 8.6.2 « Gestion administrative et logistique »).

En regard des enjeux climatiques, il serait contradictoire de développer une activité strictement ou majoritairement en faveur des (gros) véhicules motorisés, d'autant plus si cette activité est orientée autour de l'accès à la nature.

On peut poser l'hypothèse que la venue de personnes ne possédant pas leur propre équipement génère davantage de frais d'entretiens à l'entité administrative responsable, comparé aux personnes qui sont équipées et autonomes (par exemple avoir des WC dans un véhicule). A supposer qu'un écart significatif existe, la différenciation des tarifs en fonction des équipements peut s'avérer être compliquée à mettre en place et à gérer. En effet, plusieurs éléments sont à prendre en compte et l'équilibre – l'équité – n'est pas garantie : le type de véhicule (sachant que la liste peut s'étoffer avec le temps), les équipements possédés par les caravanistes, les équipements gérés par le PJV qui ont été utilisés par les caravanistes. Les cas particuliers peuvent devenir nombreux et difficiles à gérer ; cette complexité peut aussi amener à un découragement de mener la procédure administrative jusqu'au bout de la part des caravanistes.

Il est ainsi recommandé de distinguer uniquement la typologie de l'emplacement pour déterminer le tarif de nuitée.

Les prix sont à déterminer après une évaluation économique plus détaillée.

<p>Type</p>	<p>Type 1 « Nature »</p>	
<p>Tarif</p>	<p>[A déterminer] CHF/nuitée dès 16 ans (taxe de séjour / dont 1.50 CHF pour la taxe de séjour de la commune X)</p>	
<p>Description du cadre de l'expérience proposée</p>	<p>Emplacements éloignés des activités urbaines et dans un milieu à caractère naturel (pâturages boisés, forêt). Peu d'infrastructures sont mises à disposition (pas de station de vidange, de borne électrique ni de réseau de distribution ou de collecte des eaux), ce qui correspond à un niveau d'entretien et un prix de nuitée peu élevé. Des WC (secs, chimiques) sont installés à quelques endroits, à l'attention des personnes ne disposant pas de tel équipement (personnes en voiture, à pied) [la localisation et le nombre de WC sont déterminés en fonction du nombre de places autorisées dans le secteur, voir la Figure 40 : Exemple de panneau signalétique pour un emplacement].</p>	
<p>Symbole</p>		<p>Utiliser le symbole des empreintes d'animaux permet de communiquer efficacement que les emplacements sont au cœur de la vie sauvage et qu'il est capital de la respecter (à déterminer s'il y a des intérêts pour des espèces spécifiques : grand tétras, chamois, lynx, bécasse des bois, vache)</p>
<p>Emplacement officiel existant</p>		<p>218 Les Esserts</p>
<p>Emplacement officiel existant</p>		<p>112 Plat de la Bassine</p>

Type	Type 2 « Halte »	
Tarif	[A déterminer] CHF/nuitée dès 16 ans (dont 1.50 CHF pour la taxe de séjour de la commune X)	
Description du cadre de l'expérience proposée	Emplacements situés sur des places avec des aménagements simples, idéaux pour des nuitées dans un endroit facile d'accès. Le cadre autour de la place de stationnement n'est pas le plus propice au délasserement ni aux activités de plein air (chaises-longues, jeux, cuisine d'extérieur) comparé au type 3, mais des espaces adaptés peuvent se trouver à proximité. Cela inclut les places de débordement.	
Symbole		Le symbole de la table de pique-nique rappelle un endroit où l'on s'arrête pour se reposer pendant un voyage.
Emplacement officiel existant		121 Grillette
Emplacement officiel existant		130 Fontaine Froide

Type	Type 3 « Séjour »	
Tarif	[A déterminer] CHF/nuitée dès 16 ans (dont 1.50 CHF pour la taxe de séjour de la commune X)	
Description du cadre de l'expérience proposée	Emplacements à proximité immédiate d'équipements spécifiques, de commerces et d'activités touristiques, ces emplacements permettent de passer des séjours courts comme prolongés de manière autonome (sans que du personnel soit présent de manière continue).	
Symbole		Le parasol évoque un endroit où il est agréable de passer du temps en profitant du cadre environnant. Cela va avec le côté « plage » ou « activités touristiques » que l'on peut trouver dans le PJV, notamment à la Vallée de Joux.
Emplacement officiel existant		224 L'Abbaye, 13 rue du Lac
Emplacement officiel existant		213 Parking du camping du lac de Joux

### 8.3. Règles générales par type

Des règles spécifiques à chaque type sont proposées de manière indicative. Elles peuvent être différentes comme similaires, à adapter en fonction du besoin. Dans l'exemple donné ci-après, les règles touchant au respect de la faune et de la flore sont davantage détaillées pour le type 1 que pour les deux autres.

Les règles communiquées aux caravanistes peuvent aussi être complétées par des règles spécifiques à des secteurs et des emplacements particuliers.



#### Type 1 : Nature

- Chiens en laisse
- Ne pas laisser de déchets sur place
- Faire ses besoins uniquement dans des WC
- Pas de nuisance sonore (dérangement de la faune et du voisinage)
- Limitation la lumière de nuit dans les potentiels habitats d'animaux
- Rester sur les sentiers balisés
- Se protéger des troupeaux
- Garantir le passage aux véhicules professionnels (agriculture, foresterie)
- Inciter une redirection vers un autre emplacement en cas de saturation<sup>29</sup>

[Ces règles sont reprises dans l'illustration des règles spécifiques à un emplacement.]



#### Type 2 : Halte

- Emporter ses déchets
- Respecter la faune et la flore
- Garantir le passage pour les machines agricoles
- Inciter une redirection vers un autre emplacement en cas de saturation<sup>29</sup>.



#### Type 3 : Séjour

- Laisser l'emplacement aussi propre qu'à l'arrivée
- Respecter les cases de stationnement
- Respecter la faune et la flore
- Règle concernant le respect des équipements
- Règle liée au bruit et au respect du voisinage
- Inciter une redirection vers un autre emplacement en cas de saturation<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Expliciter au public le but pour une meilleure acceptabilité, soit dans le but d'aider l'équipe du parc à pouvoir garantir la qualité de séjour et le respect de l'environnement.

## 8.4. Sélection des emplacements

Une attribution des types d'emplacements a été effectuée à titre d'exemple. Une attribution sur l'entièreté des emplacements étudiés est suggérée en suivant les pistes méthodologiques du chapitre 8.1. Cela permettra de compléter et d'égaliser l'offre sur l'ensemble du parc, notamment au nord-est (Morges Région Tourisme & Yverdon-les-Bains Région (ADNV)).

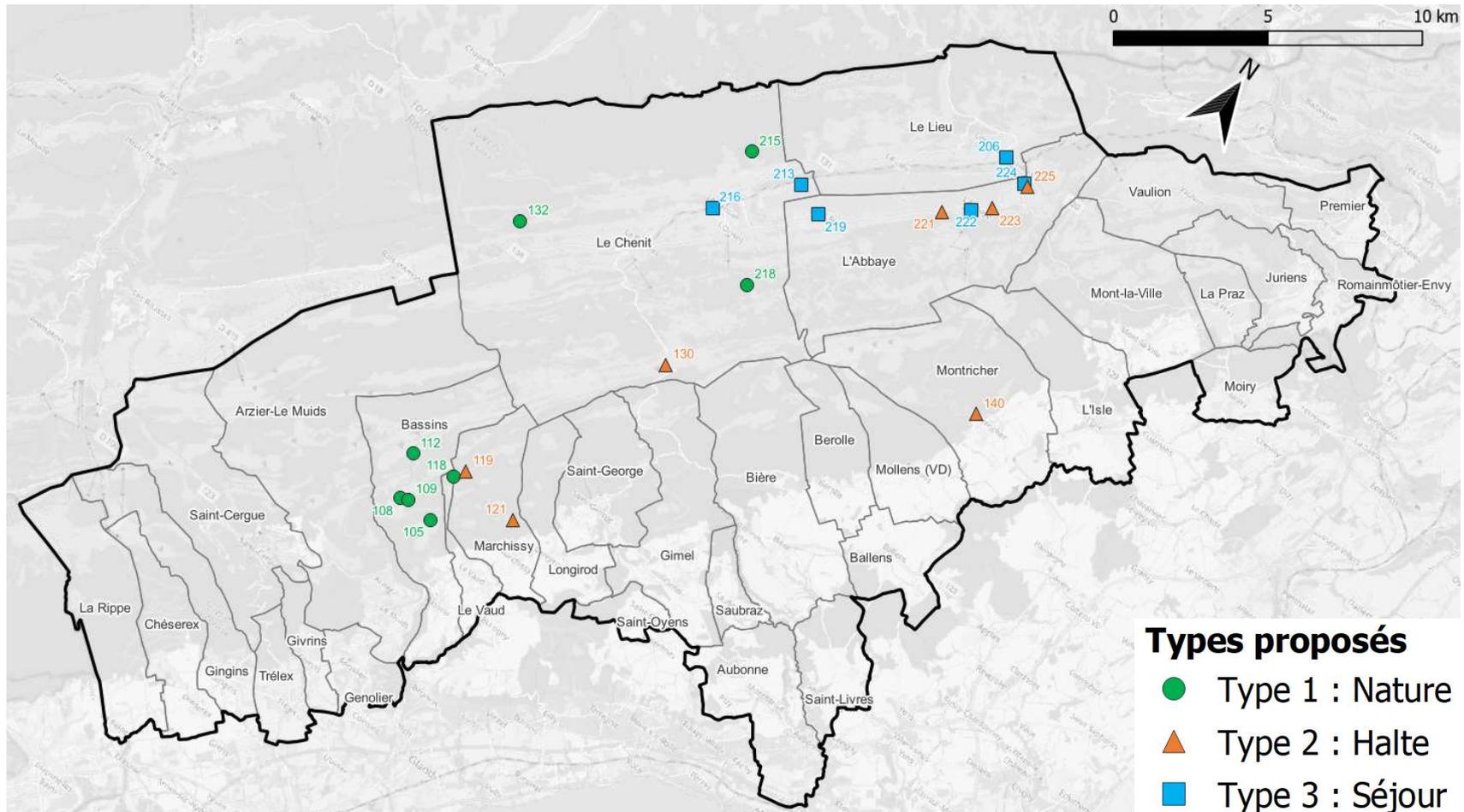


Figure 35 : Carte de l'exemple d'attribution des types aux emplacements « Officiels » et « Officiels (visibles sur P4N) »

Dans la proposition d'attribution des types (basée sur l'état initial des emplacements complétée par des suggestions d'ajout d'équipement), on remarque que la totalité des emplacements de type 3 se situent à la Vallée de Joux. L'offre de caravanning de ce type dans le parc est caractéristique de cette région, ce qui rend cohérent une expérience et une typologie propre. Nonobstant, il est tout à fait imaginable d'aménager de tels emplacements ailleurs qu'à la Vallée de Joux. Cela nécessiterait des modifications plus importantes que celles proposées.

Des équipements supplémentaires sont suggérés pour chaque emplacement, à titre d'exemple sur les emplacements « Officiels » et « Officiels (visibles sur P4N) ». A noter que le nombre de WC n'est pas déterminé. Peu d'installations de station de vidange et de bornes électriques sont proposées car les besoins en eau et en WC se sont avérés plus importants au travers du diagnostic.

Sur les 21 emplacements, 8 sont de type 1, 7 de type 2 et 6 de type 3.

id	nom	commune	Type prop.	Equip. suggéré	Capacité
105	Le Bugnonet	Bassins	1	WC, eau	5
108	La Pessette (Ouest)	Bassins	1	- (WC + eau du 109)	15
109	La Pessette (Est)	Bassins	1	WC, eau	10
112	Plat de la Bassine	Bassins	1	WC, eau	3
118	Le Pré Rond	Le Vaud	1	- (WC du 119)	2
119	Pré-de-Villars	Marchissy	2	WC	2
121	Grillette	Marchissy	2	WC	10
130	Fontaine Froide	L'Abbaye	2	WC (vidange au Marchairuz)	10
132	Forêt du Risoud Mézery	Le Chenit	1	WC	1
140	Place des Âges	Montricher	2	Electricité, vidange	4
206	Terrain de foot	Le Lieu	3	WC, poubelles, eau	15
213	Parking du camping du lac de Joux	Le Chenit	3	-	43
215	Forêt du Risoud	Le Chenit	1	-	2
216	Parking de l'ESSOR	Le Chenit	3	WC	4
218	Les Esserts	Le Chenit	1	Eau	5
219	Altitude 1004	L'Abbaye	3	-	50
221	La Sauvagère	L'Abbaye	2	WC	15
222	Parking du télési	L'Abbaye	3	WC, poubelles, eau	40
223	Chez Colas	L'Abbaye	2	WC	16
224	L'Abbaye, 13 rue du Lac	L'Abbaye	3	Eau (WC publique proche)	30
225	L'Abbaye, 3 Rue du Mollendruz	L'Abbaye	2	- (équip. du 224)	30

Figure 36 : Proposition d'attribution de types aux emplacements « Officiels » et « Officiels (visibles sur P4N) »

Les capacités d'accueil ont été relevées sur les emplacements. La proposition d'attribution des types regroupe ainsi des emplacements proposant 312 places de stationnement pour véhicule. Le détail par types est illustré ci-après. Expliciter la capacité d'accueil (véhicules, personnes) est un outil pour aider à justifier la redirection des caravanistes en dehors du parc lors de saturation.

**Capacité par type (nb véhicules)**

1	43	14%
2	87	28%
3	182	58%
	<b>312</b>	<b>100%</b>

Figure 37 : Nombre de places de stationnement par type d'emplacements selon la répartition d'exemple

## 8.5. Charte

Une charte intercommunale engage les communes et le PJV à partager uniformément les informations publiques concernant le caravanning, ainsi qu'à appliquer la même systématique sur les emplacements souhaités (noms, typologie, logique d'équipement, signalétique, tarifs, etc.). Les communes ne sont pas obligées de posséder un emplacement sur leur territoire pour signer la charte. Les principes généraux sont définis concernant la répartition des rôles entre les communes et le PJV, les modalités de transfert des montants de la taxe de séjour ainsi que celles d'utilisation des recettes, l'organisation de l'entretien des emplacements et des équipements, l'organisation des contrôles et des sanctions.

Les communes dont le règlement n'autorise pas cette pratique pourraient être incitées à revoir cette question, la charte jouant le rôle de moteur.

## 8.6. Système complet d'informations camping-caravanning

Les différents éléments qui interagissent sur la pratique et la gestion du camping – incluant le caravanning – sont proposés de manière coordonnée dans un système. Deux catégories sont distinguées : les informations au public et les éléments de gestion administrative et logistique.

### 8.6.1. Informations au public

	Quels lieux d'accès aux informations		
	Internet	Matériel distribuable	Sur place
*Carte	SIG 	Dépliant/prospectus 	Panneau large 
*Renseignements	Page web 	Dépliant/prospectus 	Panneau large 
Paiement	Page web 	Formulaire, vignette, ... 	Twint 
Règles générales par type	Page web 	Dépliant/prospectus 	Panneau large 
Règles spécifiques à un emplacement	Page web 	-	Panneau signalétique 

\* Regroupant plusieurs thématiques (non-spécifique au caravanning).

Figure 38 : Illustration de la déclinaison des informations selon différents supports

Le tableau précédent représente les différentes manières de communiquer plusieurs types d'informations : par exemple, une carte du PJV peut être diffusée sur un SIG en ligne, imprimée sur un dépliant/prospectus ou affichée sur des panneaux au sein du parc. La difficulté réside dans le fait que les différents lieux d'accès à la carte doivent partager aussi d'autres informations. En effet, les panneaux installés près des emplacements de caravanning (ou ailleurs dans le parc de manière à s'adresser à plusieurs publics différents) donnent des renseignements divers sur le PJV, les activités touristiques et la protection de la biodiversité, ainsi que les règles d'usage des types d'emplacements de caravanning. A contrario, le moyen de paiement sur place est Twint, sinon les caravanistes sont redirigé-es vers une page web (site internet) ou vers les centres de renseignements qui mettent à disposition des formulaires de paiements.

Il est important de concevoir et de mettre en avant une identité visuelle uniforme et reconnaissable. En effet, cela permet aux caravanistes de comprendre qu'un système à large échelle existe. L'absence de cette signalétique indique implicitement qu'un emplacement n'est pas géré par la collectivité publique : cet emplacement serait soit interdit soit géré par la personne propriétaire du terrain.

Toutes ces informations seraient traduites en plusieurs langues, classées dans l'ordre d'importance :

- Français : langue officielle locale, langue nationale
- Allemand : langue nationale, population suisse-allemande présente en vacances
- Anglais : langue de référence pour les personnes ne parlant pas de langue nationale
- Italien : langue nationale

### **Carte**

Plusieurs éléments et thématiques (dont les emplacements et infrastructures de caravanning) sont à représenter sur plusieurs supports. On répertorie entre autres :

- Les centres d'informations
- Les campings
- Les emplacements de caravanning et leur typologie
- Les équipements pour le caravanning (vidange, eau, électricité)
- Les WC publiques
- Les hôtels et autres lieux d'hébergement
- Les restaurants
- Les commerces
- Les activités sportives : centres sportifs, sentiers de randonnée, VTT
- ...

Des éléments présents à l'extérieur du périmètre du parc peuvent également figurer, notamment de manière à aider à rediriger les caravanistes lors de débordement, de saturation.

Avec une sélection non exhaustive des éléments à représenter sur la carte, il est déjà difficile de localiser avec précision des éléments différents mais proches sans que les symbologies ne se chevauchent (voir la Figure 7).

Un SIG a l'avantage de pouvoir adapter les couches d'informations visibles en fonction du besoin, contrairement à une carte non-interactive. La carte interactive mise à disposition par les Parcs

Suisses serait intéressante à actualiser, voire à personnaliser, notamment en proposant des icônes différentes.

Il est recommandé d'éditer plusieurs cartes thématiques – sous forme de dépliant ou bien en libre accès sous format PDF – afin de faire apparaître au moins une fois chaque information. On imagine par exemple regrouper les emplacements de caravanning avec les autres lieux d'hébergement. La restauration et les commerces seraient ensemble, tout comme les chemins pédestres ou pour VTT, les infrastructures sportives et touristiques. Certains éléments pourraient se retrouver sur plusieurs cartes, faisant office de repère : par exemple, les centres d'information. Les échelles des cartes peuvent aussi changer de manière à donner davantage de détails sur une portion plus spécifique du territoire.

Sur le terrain des emplacements de caravanning « Officiels », il serait intéressant – lorsque cela est possible – d'afficher des cartes du parc ou de la région en grand format (panneaux larges), de manière à donner l'ensemble des éléments concernant le caravanning ainsi que ceux qui pourraient intéresser les caravanistes : randonnée, VTT, commerces de proximité, etc.

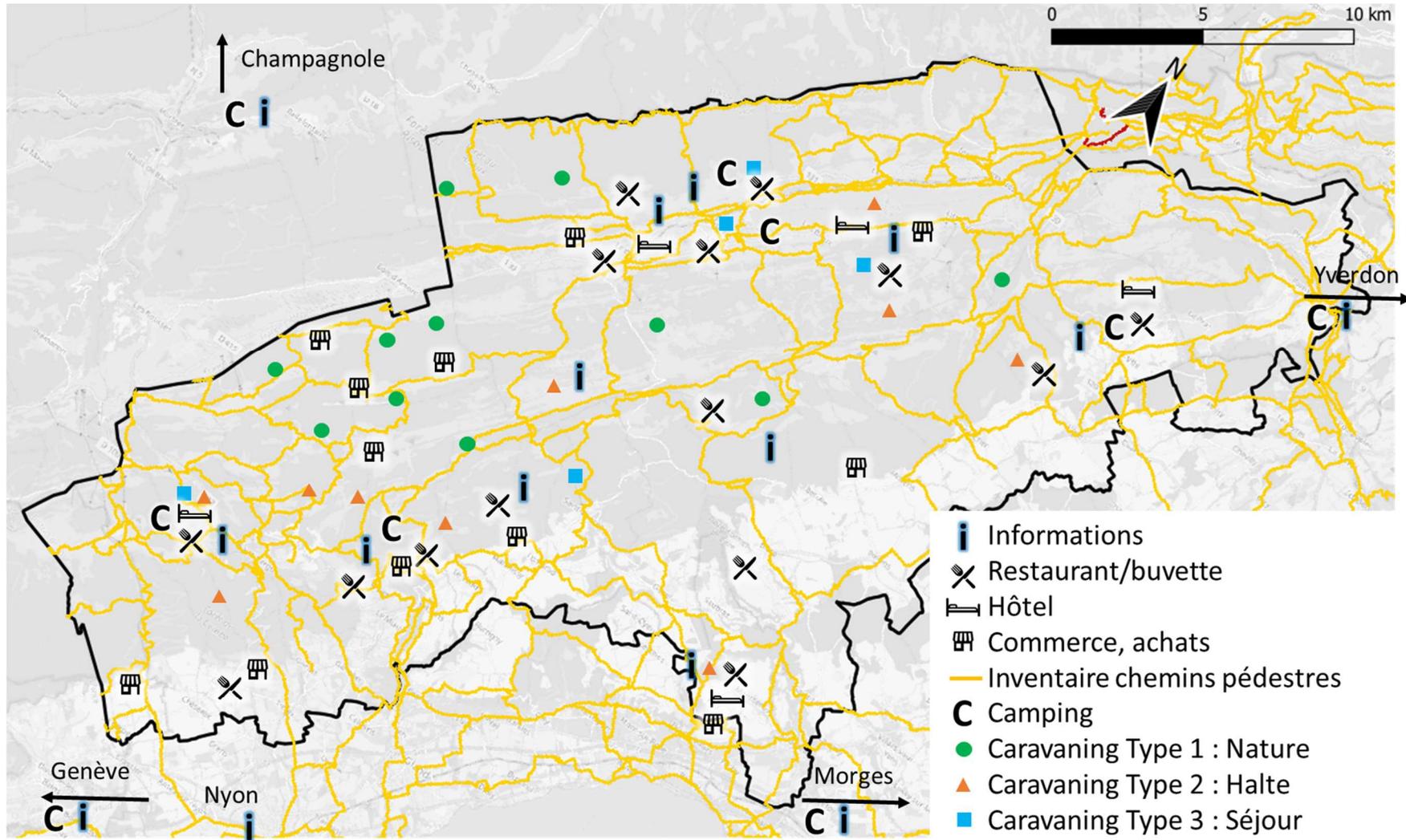


Figure 39 : Carte illustrative d'informations diverses (données fictives)

## **Renseignements**

En plus des localisations partagées par la carte, il serait important de mettre à disposition des informations générales sur le parc et sur la vie régionale. On entend par-là notamment les événements et activités locales, la présentation du DFF, les consignes de sécurité face aux troupeaux apeurés par le loup, la protection de la nature, le patrimoine régional, les contraintes d'entretien de la forêt, les alpages (via le projet Harmonie d'alpage du PDRA), etc.

## **Paiement**

Le système de paiement Twint est opérationnel sur les emplacements gérés par l'office du tourisme de la Vallée de Joux. Compte tenu du bon fonctionnement de ce dernier, il serait intéressant d'étendre ce système pour l'intégralité des emplacements retenus.

En complément, sachant que tout le monde ne possède pas de smartphone avec un compte Twint et une connexion internet continue, la possibilité de payer par d'autres moyens s'impose.

Par exemple, un formulaire (à remplir en ligne de retour chez soi ou sous format papier dans les centres de renseignements du parc lors du départ) peut être mis en place. Les caravanistes qui utilisent Twint n'ont pas besoin de renseigner le nom de l'emplacement, car le QR code est unique à chaque emplacement. Tandis que les personnes qui paient par après doivent retenir le nom ou le numéro des emplacements visités. A minima, comme pour le système Twint, les caravanistes doivent pouvoir renseigner le nombre de nuitées passées à quels types d'emplacements dans le formulaire, ce qui assure le paiement de la somme attendue. Pour aller plus en détail, les personnes peuvent renseigner à quels emplacements les nuitées ont été passées, ce qui permet à l'administration de distribuer la somme aux communes concernées. En complément, les personnes peuvent renseigner si elles sont venues avec un véhicule, si oui de quel type : cela permet de renseigner le PJV sur le type de public effectif, ce qui peut aider à attribuer différemment les recettes pour l'entretien des infrastructures les plus utilisées (s'il y a beaucoup de camping-cars, les moyens mis à disposition pour les stations de vidanges peuvent être plus importants).

Si les caravanistes paient leur nuitée le jour même avec le système Twint ou bien en avance avec les vignettes, le contrôle du paiement déjà effectué a du sens. Cependant, si les modalités de paiement ont lieu après le départ des caravanistes, les contrôleur·euses aux emplacements doivent interagir différemment avec les caravanistes. En effet, un effort doit être fourni pour assurer que les caravanistes comprennent les démarches possibles à effectuer pour payer leur séjour après leur départ. Est-ce que les contrôleur·euses seraient disposées à remplir des formulaires sur place sur demande (internet ou avec des formulaires imprimés) ?

D'autres offres tarifaires peuvent être mises à disposition, comme le paiement en amont déjà existant au moyen d'une vignette. Un abonnement saisonnier ou annuel donnant accès à tous les emplacements (ou certains types uniquement) serait une idée à étudier de façon approfondie, afin de calculer les prix adéquats ainsi que le système de redistribution des recettes.

Il est important d'expliquer que l'argent récolté sert à l'entretien du paysage et de l'environnement. En effet, il est plus acceptable de payer lorsque l'on comprend que cela sert un but idéal explicite.

## **Règles générales par type**

Voir le paragraphe ad hoc précédemment (chapitre 8.3).

### ***Règles spécifiques à un emplacement***

Chaque emplacement est unique. Les règles générales s'appliquent et il est aussi nécessaire d'expliquer comment s'organiser à cet endroit. Spécifier le nombre de places disponibles est nécessaire pour justifier les redirections de personnes hors d'un emplacement saturé. Un panneau signalétique par emplacement illustre ces informations, par exemple comme le visuel suivant.

[n°] | [Nom de l'emplacement]

Type 1  
Nature



Type 1 : Nature ●

Type 2 : Halte ▲

Type 3 : Séjour ■

Stationnement véhicules

Circulation des véhicules ↔

Espaces pour tentes

Emplacement de feu hors période d'interdiction 🔥

**Tarification** : 2.00 CHF/nuitée  
Par Twint → Je suis un beau QR code

Ou par formulaire sur internet ou dans les centres d'informations du parc

*Bienvenue sur les emplacements de caravanning/camping du PJV*

Ouverture de l'emplacement **entre le X juinillet et le Y aoûtembre**

- 5 véhicules max.
- 14 jours consécutifs max.

Si l'emplacement est complet, merci de vous diriger vers un autre (voir la carte, dans ou hors du parc).

Règles générales des emplacements  
**Type 1 : Nature**

- Chiens en laisse
- Ne pas laisser de déchets sur place
- Faire ses besoins dans des WC
- Pas de nuisance sonore
- Lumière de nuit
- Rester sur les sentiers balisés
- Se protéger des troupeaux

[www.parcjuravaudois.ch/camping-et-caravanning](http://www.parcjuravaudois.ch/camping-et-caravanning)

DE | FR | IT | EN

Figure 40 : Exemple de panneau signalétique pour un emplacement

### 8.6.2. Gestion administrative et logistique

En back-office, plusieurs choses doivent être organisées pour que tous les éléments informatifs présentés précédemment conduisent à des offres concrètes.

Pour chaque tâche, les différentes entités se répartissent les responsabilités des actions à mener sur le terrain. Une carte ou une liste de répartition sont à développer.

	Entités		
	PJV	Entités publiques : Communes / OT / ...	Autres partenaires
Communication avec P4N	✓		
Coordination sur la vulgarisation des informations au public	✓	✓	✓
Rediriger vers le site du PJV		✓	✓
Contrôles, sanctions	✓	✓	
Gestion financière	✓		
Organisation de l'entretien des emplacements	✓	✓	
Vulgarisation de la législation en vigueur pour les communes	✓		

Figure 41 : Proposition illustrative de la répartition des tâches entre les différents partenaires

#### **Communication avec P4N**

Le PJV doit pouvoir entrer en contact avec le système P4N afin de corriger les informations erronées s'y trouvant, soit supprimer les emplacements recommandés sur un terrain public et qui n'est pas officiel. Une attention particulière sera donnée aux zones agricoles dont les routes d'accès parfois éloignées du milieu bâti peuvent être facilement la cible de stationnement illicite. Les terrains privés (par exemple les exploitations référencées dans les systèmes Nomady ou Place to Bee) ne sont a priori pas pris en charge par le PJV.

Les éléments suivants sont à mettre en place :

- Définir un périmètre de diligence  
Soit l'ensemble des surfaces publiques à l'intérieur du parc.
- Fixer une temporalité annuelle de contrôle  
Par exemple chaque automne, après la vague de fréquentation de l'été et de mise à jour de la base de données P4N par les utilisateur·rices, ce qui n'empêche pas de régler des

problèmes pendant la haute saison, notamment par le biais d'un compte bénéficiant de droits d'administrateur.

- Etablir une marche à suivre

Pour récupérer les localisations des emplacements, contrôler la différence avec l'année précédente, communiquer le résultat attendu, etc.

### ***Coordination de la vulgarisation des informations au public***

Un concept uniformisé à l'échelle du PJV doit aussi être soutenu par les autres entités administratives de la région. Les centres d'informations garantissent la fidélité et le respect du fond des informations partagées au public.

### ***Rediriger vers le site du PJV***

Sur internet, les sites des communes, des associations de communes et des régions touristiques doivent au moins rediriger de manière visible sur le site du PJV, voire sur les pages spécifiques en lien avec le sujet ; ceci est valable pour la thématique du caravanning ainsi que pour toutes les autres qui seraient pertinentes à relayer.

### ***Contrôles, sanctions***

Il est nécessaire d'assurer un contrôle, ne serait-ce que minimum, afin que les caravanistes soient incité·es à effectuer les paiements de leurs nuitées. Une des répercussions positives du projet dans sa globalité est l'impact économique sur le commerce local grâce à la participation des caravanistes. Toutefois, considérant une trop faible participation spontanée des caravanistes au paiement des nuitées et que les retombées économiques indirectes s'avèrent être insuffisantes pour le bon fonctionnement du système, une hausse des contrôles et des méthodes de communication au public est souhaitable.

Des personnes représentant les entités administratives vont à la rencontre des caravanistes pour vérifier si tout se passe bien et si le paiement est en ordre. Elles informent et redirigent vers les moyens de paiement existants. Il est imaginable qu'elles amènent avec elles des exemplaires des formulaires de paiement.

Dans les cas de saturation des places (où le nombre de véhicules excède la capacité d'accueil), il sera nécessaire de rediriger les caravanistes à d'autres emplacements libres (éventuellement d'un type différent) ou même dans les établissements de camping dans ou en dehors du parc. Selon le nombre de personnes à rediriger, il serait important de pouvoir assigner cette tâche à un binôme de « rangers » qui irait ensemble sur place (être deux plutôt que seul·e peut s'avérer plus aisé pour intervenir et gérer des potentiels conflits). L'idéal serait que ces personnes puissent établir des amendes d'ordre, pour les cas les moins collaboratifs. Avant d'en arriver là, l'accent est préalablement mis sur une approche d'explication et de discussion avec les caravanistes, de manière fidèle à la manière de communiquer sur le caravanning sur l'ensemble du parc.

### ***Gestion financière***

Les taxes de séjour doivent être remises aux communes. Comme pour le fonctionnement actuel à la Vallée de Joux, des entités administratives diverses (les offices du tourisme, associations de commune, le PJV) peuvent prélever l'argent des nuitées et remettre l'équivalent des taxes de séjour aux communes où les nuitées ont eu lieu. Le PJV coordonne les rôles et les responsabilités (quelles entités sont responsables de prélever et reverser les taxes à quelles communes).

Deux options de fonctionnement doivent être discutées sur la distribution des recettes : un pot commun (mutualiser les recettes, distribué avec une clef de répartition à définir) et une redistribution totale aux communes. Un choix strict entre ces deux fonctionnements peut être fait tout comme un équilibre entre les deux : 50% aux communes et 50% dans le pot commun selon une clef de répartition.

Ensuite, l'utilisation des recettes doit aussi être définie. En effet, des fonds doivent être utilisés pour l'entretien et le développement des infrastructures et équipements mis à disposition. Les montants alloués à ces utilisations peuvent varier selon les préférences, volontés et besoins transmis au PJV. Par exemple, il peut être intéressant de récupérer – lors du paiement – les informations de l'utilisation des équipements de la part des caravanistes, de manière à orienter les dépenses d'entretien au profit de ce qui est le plus utilisé.

### ***Organisation de l'entretien des emplacements***

Planifier le temps de travail des équipes d'entretien sur les différents emplacements (notamment vider les WC) à coordonner entre les différentes communes.

### ***Vulgarisation de la législation en vigueur pour les communes***

Comme ressorti dans les entretiens semi-directifs, le PJV fait office d'intermédiaire entre la législation supérieure et les personnes actives sur le terrain (ODF, OSR, LCCR & RLCCR entre autres) en vulgarisant aux communes les règles en la matière.

## 9. CONCLUSION

Le projet d'étude du caravanning dans le PJV a été un terrain vaste pour mettre en œuvre des méthodes de travail en recherche appliquée. En effet, la production des recommandations s'est faite par un processus mêlant plusieurs sources d'informations et démarches inclusives à équilibrer et à adapter en fonction du besoin. On parle ainsi de recherche documentaire, de recueils de témoignages et d'opinions provenant de différents types de personnes, d'analyse critique des données, le tout équilibré de manière à trouver un consensus entre les divers acteurs du territoire et à proposer des pistes de développement. Le processus a été guidé par un comité de pilotage ad hoc, réuni au lancement, après la période d'enquêtes de terrain ainsi qu'à la conclusion du projet.

Inclure les différents acteurs du territoire dans la démarche (entretiens semi-directifs, atelier, CoPil) permet à la fois de récolter des informations, mais aussi de favoriser l'appropriation du projet et son devenir par ces derniers. Chaque personne a pu, à un moment ou à un autre profiter d'un espace de parole et d'écoute. La mise en œuvre d'actions concrètes proposées après consultation des différents acteurs est ainsi facilitée. Cette démarche indirectement sur le rôle du PJV, notamment en sa qualité de créateur de lien entre les communes membres.

Des équipements principaux ont été mis en avant, autant du point de vue des besoins généraux que des lieux en manque d'infrastructures ou de proposition d'installation sur certains emplacements. Il revient au PJV et aux communes de se coordonner quant à l'installation et la gestion des équipements.

Il est important de garder en tête que le caravanning n'est qu'une des activités proposées dans le parc. Elle ne devrait pas prendre une place disproportionnée sur les panneaux d'informations qui s'adressent aussi à des personnes fréquentant les lieux pour d'autres usages des emplacements de caravanning (randonnée, pique-nique).

La pression sur la nature exercée par le caravanning pourrait dissuader les acteurs locaux de s'engager dans l'accueil et la gestion de cette activité. Cependant, les adeptes sont sensibles à l'environnement. L'enquête et les relevés n'ont pas permis de mettre en évidence des dégradations graves. Ainsi, les caravanistes peuvent s'avérer être des alliés de qualité dans les mesures de protection de l'environnement à condition que les informations officielles soient facilement accessibles, notamment la localisation des emplacements autorisés ainsi que les règles de conduite. La communication qualitative est le point central de cette étude.

Park4Night est une plateforme qui a un impact majeur dans l'organisation des séjours des caravanistes. La qualité des informations de ce système indépendant doit ainsi être soignée et coordonnée avec ce qu'une entité publique comme le PJV souhaite partager.

La demande en caravanning est réelle : c'est une pratique prisée et en croissance, l'interdire aurait peu de sens. L'enjeu tient dans le fait de définir un cadre réglementaire simple et transparent, suffisamment souple pour lui permettre de s'adapter au fil du temps à l'évolution des demandes, en restant à l'écoute du public et des acteur·ices locaux·ales. En effet, le présent rapport donne une vision globale d'une situation qui peut être appelée à évoluer. Il est ainsi nécessaire d'évaluer le besoin de réaliser d'autres enquêtes dans le futur ou sur d'autres territoires afin de compléter les constats posés ici.

## 10. LISTE DES ANNEXES

1. Liste des emplacements étudiés
2. Liste des entretiens effectués
3. Grille d'entretiens semi-directifs
4. Méthodologies d'enquête et d'entretiens
5. Formulaire Kobo « Premier Relevé »
6. Formulaire Kobo « Relevés Suivants »
7. Formulaire Kobo « Questionnaire Campeur »
8. Photos
  - a. Atelier du 19 janvier 2023
  - b. Emplacements

Yverdon-les-Bains, le 16.05.2023